25e année (1984-2009)

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 18, numéro 7

4$

Première femme associée-directrice au Québec

Me Kim Thomassin à la direction de McCarthy Tétrault

Transactions 2009

- Me Marc-André Blanchard à la direction nationale de McCarthy à Toronto
- Protection des investisseurs L'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) se donne un encadrement plus serré
- CRAC, changement à la direction

07
0 65385 83892 1

TARZI

BÄUMLER

CLOTH
DORMEUIL

FÉRAUD

Bruno St-Hilaire
Navigare

La collection
automne - hiver
est en solde

Salle de montre local 109

Vêtements de cuir pour hommes et femmes sur rendez-vous seulement

Solde jusqu'à 50%

Habits valant jusqu'à 1295$ | Vestons valant jusqu'à 795$
Pantalons valant jusqu'à 250$

Lundi au samedi de **10h à 18h**
Dimanche de **10h à 15h**

Rendez-vous: Richard
service à domicile ou au bureau
514.497.9743

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8

Nouvelle associée-directrice de McCarthy Tétrault au Québec

Me Kim Thomassin lève le voile sur ce qu'elle entrevoit pour l'avenir

Propos recueillis par André Gagnon

Quelle a été votre première réaction lorsque vous avez appris votre nomination?

Le poste d'associée directrice pour la région du Québec représente un défi extraordinaire. Si j'ai accepté de démontrer mon intérêt pour ce rôle, c'est en grande partie grâce à certains de mes collègues qui m'ont encouragée à le faire et parce que j'ai le plus profond respect envers les valeurs fondamentales de McCarthy Tétrault et les initiatives audacieuses dont le cabinet ne cesse de faire preuve. Ma première réaction a été de ressentir une grande fierté. Je suis très fière du rôle qu'on me confie, mais je suis d'autant plus fière de faire partie d'un cabinet aussi prestigieux qu'ouvert au changement.

Quelles seront vos priorités?

Au cours des quatre prochaines années, mes priorités s'articuleront autour de deux grands axes : nos gens et nos clients. Nos gens sont notre plus grande force. J'ai l'intention d'encourager l'implication de tous et d'accroître notre sens d'engagement par le travail d'équipe et l'intégration des associés et des avocats dans les équipes clients. Je veux également donner encore plus d'élan aux excellentes initiatives en cours, comme la formation, le mentorat, la gestion du talent et la diversité. Je souhaite bénéficier des connaissances de tous afin de mieux assister nos gens et de donner une direction à nos efforts collectifs. J'ai l'intention de maintenir une pratique active tout en me consacrant à mon rôle d'associée directrice. Je vais, entre autres, jouer

Me Kim Tétrault Thomassin, la plus jeune associée-directeur d'un grand cabinet au Canada, lève le voile sur ce qu'elle entrevoit d'ici les quatre prochaines années chez McCarthy Tétrault au Québec.

Crites & Riddell BASICS®
Votre expert en fournitures juridiques

Reconnu à Montréal comme l'expert en index juridiques, Crites & Riddell Basics offre une gamme complète d'index pour combler tous vos besoins.

Livraison de papeterie même jour, disponible sur demande pour la région métropolitaine de Montréal, si commandé avant 10 h 30.

À votre service
Depuis 1911

Pour plus de détails, communiquez avec notre service à la clientèle
T : 514 368.8641 ou 1 800 263.8641 F : 514 368.1212
crites@crites-riddell.com
www.crites-riddell.com

un rôle clé sur l'équipe nationale des marchés et travailler de concert avec nos avocats du Québec afin d'accroître la présence de McCarthy Tétrault dans le marché. Je prendrai également certaines initiatives en charge, par exemple les initiatives de gestion de projet et de connaissance des clients et de l'industrie. Je crois fermement en l'importance de bâtir et d'entretenir des relations solides. Entre nous, d'abord et avant tout. Puis, avec les clients et la communauté. Si on me demandait ce que j'apporterai au rôle d'associée directrice pour la région du Québec, je répondrais :« mon engagement, ma motivation et mon intérà ªt profond pour nos clients et l'excellence juridique à laquelle ils sont en droit de s'attendre. »

Dans quelle mesure votre mandat comme associée-directrice du bureau de Québec vous a-t-il préparée à assumer cette nouvelle tâche?

À titre d'associée directrice du bureau de Québec, j'ai fait partie de l'équipe de direction nationale du cabinet dans le cadre de laquelle j'ai contribué à la gestion régionale et nationale de McCarthy Tétrault et au renforcement de la présence du cabinet à l'échelle du pays. Tout en maintenant une pratique significative, j'ai contribué à repositionner le bureau de Québec et à renforcer son offre en droit des affaires pour devenir l'un des plus importants joueurs dans le domaine de l'énergie et des infrastructures, du droit des entreprises et des transactions commerciales. Aujourd'hui, totalement alignées avec le plan stratégique du cabinet, les équipes des bureaux de Montréal et de Québec travaillent ensemble en toute transparence, faisant de McCarthy Tétrault l'un des cabinets juridiques les plus prospères de la province.Mon expérience à titre d'associée directrice du bureau de Québec, ma participation à plusieurs comités nationaux et le fait de connaître mes associés de la région m'aideront grandement à relever cet extraordinaire défi qui s'offre à moi.

Sans doute êtes-vous la première femme à agir dans de telles fonctions, au Québec en tout cas.

Je suis très fière que l'on m'ait confié le rôle d'associée directrice régionale pour le Québec. Il est vrai que peu de femmes occupent de telles fonctions, mais cette réalité tend à changer. D'ailleurs, McCarthy Tétrault compte une associée directrice régionale à Vancouver. Au Québec, le cabinet Lavery aura également une associée directrice régionale à compter de janvier. Je suis très heureuse que la présence et l'avancement des femmes fassent partie des priorités de McCarthy Tétrault depuis des années et que notre cabinet s'engage à continuer à promouvoir la diversité dans tous les domaines. Cela dit, le conseil des associés de McCarthy Tétrault a déterminé que mes compétences et mon expérience, tant dans ma pratique au fil des années qu'à titre d'associée directrice du bureau de Québec, me permettraient de relever ce nouveau défi avec confiance.C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je déploierai mon énergie à optimiser les forces et atouts de tous les membres du cabinet afin qu'ensemble, nous continuions à faire de McCarthy Tétrault un cabinet de premier plan au sein duquel l'excellence juridique côtoie les initiatives audacieuses et l'ouverture au changement.

McCarthy Tétrault annonce la nomination du nouveau président du conseil et chef de la direction

Marc-André Blanchard succède à W. Iain Scott

Le conseil des associés de McCarthy Tétrault est heureux d'annoncer que Marc-André Blanchard agira à titre de président du conseil et chef de la direction dès le 1er janvier 2010. Il succède à W. Iain Scott, dont le mandat arrive à terme. Les associés du cabinet ont donné hier leur accord formel à l'égard de cette nomination et ont manifesté un appui impressionnant à Me Blanchard.

Avocat et dirigeant accompli, Me Blanchard occupe actuellement le poste d'associé directeur de la région du Québec et fait partie de l'équipe de direction du cabinet. Il a obtenu un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal en 1988 ainsi que trois maîtrises, deux décernées par l'Université Columbia et une par la London School of Economics. En 1999, les quotidiens La Presse et The Gazette l'ont inclus dans la liste des 40 jeunes leaders les plus prometteurs au Québec au tournant du millénaire. En 2004, la Jeune Chambre de commerce de Montréal et le magazine Lexpert l'ont respectivement élu « jeune professionnel québécois de l'année » et l'un des « 40 meilleurs avocats âgés de moins de 40 ans ».

« Tout les membres du cabinet sont aussi heureux que moi de la nomination de Marc-André Blanchard au poste de président du conseil et chef de la direction de McCarthy Tétrault, a déclaré W. Iain Scott, qui occupe actuellement le poste. Son intelligence, son leadership, son entregent exceptionnel et sa profonde motivation à l'égard du service à la clientèle rejoignent en tous points la culture et les ambitions de McCarthy Tétrault. »

Me Scott a effectué deux mandats consécutifs de quatre ans à titre de président du conseil et chef de la direction, soit le terme maximal permis par l'entente des associés de McCarthy Tétrault. À la fin de son mandat, le 31 décembre 2009, il restera au sein du cabinet et travaillera de concert avec Me Blanchard et avec le conseil des associés au cours des prochaines semaines afin d'assurer une transition efficace du leadership.

« Notre vision de l'avenir pour le cabinet s'inscrit dans la prolongation de l'héritage légué par Me Scott, soit d'offrir continuellement des services juridiques de qualité exceptionnelle et d'accroître la valeur offerte aux clients, souligne Me Blanchard. Nous devons à présent mobiliser nos troupes en vue d'être encore plus novateurs et de toujours mieux travailler en équipe. Nous devons nous assurer d'offrir la meilleure valeur à nos clients. Et c'est par l'entremise de services juridiques exceptionnels et de solutions toujours plus novatrices que nous y parviendrons. »

Dans le cadre de son nouveau poste de président du conseil et de chef de la direction, Me Blanchard supervisera les activités des sept bureaux de McCarthy Tétrault du Canada et du Royaume-Uni. Il jouera un rôle central dans le positionnement du cabinet dans un contexte global compétitif et assumera la direction des initiatives de diversité du cabinet ainsi qu'un éventail d'initiatives sociales et environnementales.

Un avocat qui sait compter !

Me Luc Marcil, CA, de Navigant Consulting, Inc. à Montréal

Cheminement

Luc Marcil est un de ces rares avocats qui possèdent le titre de comptable agréé. Il a en plus complété un DESS en juricomptabilité donné conjointement par les HEC et le Joseph L Rotman School of Management de l'Université de Toronto. Il détient la désignation de spécialiste en enquêtes et juricomptabilité auprès de l'Institut canadien des comptables agréés (CA•EJC).

Après avoir complété ses stages en droit et en vérification, Luc a commencé sa carrière professionnelle pour de bon en 1985 chez Thibault Marchand Peat Marwick, aujourd'hui KPMG. C'est alors qu'il a décidé d'orienter sa pratique vers la fiscalité indirecte, un domaine qui jusque là était perçu par la grande entreprise comme un coût inévitable de faire affaires et sur lequel on ne s'affairait que lorsque les fonctionnaires gouvernementaux se présentaient pour effectuer des vérifications. Déjà là, c'était un choix de carrière peu orthodoxe compte tenu que la presque totalité de ceux et celles qui s'orientaient en fiscalité optaient pour la fiscalité directe, ou l'impôt sur le revenu.

Luc a rapidement réalisé que la façon dont étaient administrées les taxes à la consommation aux niveaux fédéral et provincial à cette époque ne trouvait pas toujours assise dans les textes de lois sous-jacents. En 1988, Luc a orienté sa pratique dans le secteur des articles imprimés et comptait plusieurs grands détaillants canadiens parmi ses clients. Cette pratique l'a tenue occupé jusqu'en 2000.

Les dossiers sur lesquels Luc s'était affairés en fiscalité indirecte portaient essentiellement sur l'ancien régime de taxes à la consommation au Canada, soit celui qui était en vigueur avant l'introduction de la Taxe sur les produits et services (« TPS ») en 1991. Vers l'été 2000, lorsque ses dossiers étaient à toutes fins pratiques terminés, le régime de la TPS était entré en vigueur et Luc devait alors décider s'il allait poursuivre dans ce domaine ou réorienter sa carrière. Le régime de la TPS offrait plus ou moins d'attrait à ses yeux puisqu'il transformait radicalement le rôle qu'il aurait joué à titre de praticien dans ce domaine. Dans le cadre de sa pratique en fiscalité indirecte, Luc a été appelé à faire beaucoup de travail d'enquête et d'assistance en cas de litige, expérience qu'il avait trouvée captivante.

En novembre 2005, Luc a été recruté par celui qui allait devenir son mentor et ami, André Lepage, qui était à cette époque associé dans un grand cabinet comptable. André a été un des pionniers dans le domaine de la juricomptabilité au Canada au cours des 25 dernières années. Il a quitté son cabinet comptable en 2006 pour se joindre à Leclerc Juricomptables qui plus tard, allait devenir Navigant Consulting. Luc l'y a rejoint en janvier 2008.

Aujourd'hui, les deux comparses pratiquent encore ensemble chez Navigant, qui est une firme publique dont les actions sont transigées à la bourse de New York (sous le symbole NCI) et dont le siège social est à Chicago. Navigant est le plus grand cabinet au monde spécialisé en juricomptabilité et compte plus de 1 900 professionnels dans plus de 40 villes à travers le monde. Au Canada, Navigant possède des bureaux à Québec, Montréal, Ottawa et Toronto où s'affairent plus de 125 professionnels.

Pour ceux et celles qui ne le savent pas déjà, Navigant a été le cabinet de juricomptables qui a effectué les enquêtes juricomptables dans plusieurs dossiers qui ont fait les manchettes au Québec, dont les affaires Norbourg, Mount Real, la Commission Gomery, l'affaire des compteurs d'eau et les irrégularités constatées à la Direction des Services Informatiques à la Ville de Montréal. Les services de Navigant sont également retenus par la Sûreté du Québec dans des enquêtes qui portent sur le crime organisé, les fraudes économiques et l'habilitation sécuritaire des organisations qui postulent pour devenir fournisseur de certaines sociétés d'état.

Rencontre avec Luc Marcil

Le Monde Juridique a rencontré Luc Marcil récemment pour renouer connaissance. Lorsque nous avons discuté d'un sujet d'article qu'il pourrait nous écrire, Luc a proposé d'emblée de discuter de la meilleure façon pour les avocats d'utiliser les services des juricomptables.

MJ : Alors, mon cher Luc, comment les avocats peuvent-ils mieux utiliser les services des juricomptables?

Luc Marcil : Premièrement, soulignons que pour élargir le privilège avocat-client aux communications entre l'avocat et le juricomptable impliqué au dossier, il est préférable que les services de celui-ci soient retenus directement par l'avocat plutôt que par le client de celui-ci. Toutefois, ceci n'empêche nullement que la lettre de mission précise que les honoraires soient payés directement par le client de l'avocat.

Ceci dit, permettez-moi d'ajouter qu'en pratique, le moment auquel les avocats font appel à nos services est souvent trop tard dans le processus.

Pour illustrer ma pensée, je vais simplement décrire brièvement les services que nous pouvons rendre dans diverses situations ainsi que le moment opportun d'avoir recours à nous. Vous verrez que la « morale de cette histoire » se résume à ceci : si vous anticipez avoir besoin des services d'un juricomptable dans le cadre d'un dossier, le plus tôt vous faites appel à ses services sera le mieux.

Dossiers qui nécessitent des mesures conservatoires (fraude, vol de propriété intellectuelle, etc)

Dans de tels dossiers, il est approprié de faire appel à nous dès que les agissements reprochés sont connus ou même soupçonnés.

Notre intervention servira à établir, de façon probante, les éléments de preuve qui vous permettront de convaincre le tribunal de vous accorder la ou les mesures conservatoires recherchées :

- Stratagème utilisé par les présumés fraudeurs ou malfaiteurs;
- Identification et retraçage des fonds ou des actifs subtilisés;
- Description détaillée des informations, documents et registres comptables ou financiers, à obtenir (ci-après « l'information pertinente »).

Nous pouvons également être d'une aide très précieuse au moment de l'exécution de ces mesures conservatoires. Par exemple, dans le cas d'ordonnances de type Anton Pillar, nous pouvons assister à son exécution pour identifier les actifs et l'information pertinente à saisir aux fins de ces dossiers.

Il est important ici de souligner que mes confrères avocats connaissent généralement bien nos compétences pour les

DONNEZ UN VÉRITABLE ÉLAN À VOTRE NAVIRE.

Naviguez avec nous à-travers les défis que représentent les litiges et les enquêtes financières. Appuyez-vous sur notre expertise.

©2009 Navigant Consulting, Inc. Tous droits réservés. « Navigant » est une marque de commerce de Navigant International, Inc. Navigant Consulting, Inc. (NCI) n'est ni affiliée, ni associée, ni reliée de quelque façon que ce soit à Navigant International, Inc. et l'utilisation « Navigant » par NCI est faite sous licence auprès de Navigant International, Inc.

LE MONDE
JURIDIQUE

Volume 18, numéro 7

LE MONDE JURIDIQUE
642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec)
H1L 4Y5
(514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Rédacteur en chef
André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction
Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes
Louis-Benjamin Gagnon

Publicité
642, rue Pierre-Tétrault
Montréal, (Québec) H1L 4Y5
Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution
Zacharie Gagnon

Abonnement:
Mme Jeanne D'Arc Tissot
Téléphone: (514) 353-3549

Infographie
Image-innée

Photographie
Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: *André Gagnon*

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
L'abonnement est de 40 $ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2009 - LE MONDE JURIDIQUE.
La reproduction totale ou partielle des articles est formellement interdite sous peine de poursuite.

sommaire

Nouvelle associée-directrice de McCarthy Tétrault au Québec
Me Kim Thomassin lève le voile
sur ce qu'elle entrevoit pour l'avenir
Par André Gagnon 3

McCarthy Tétrault annonce la nomination
du nouveau président
du conseil et chef de la direction
Marc-André Blanchard succède à W. Iain Scott
..... 5

Un avocat qui sait compter !
..... 6

Six avocats d'expérience en droit des affaires et litige
de Bélanger Sauvé passent chez Miller Thomson Pouliot
..... 11

Pour assurer une plus grande protection des investisseurs
L'Autorité des Machés Financiers
se donne un cadre plus rigoureux
..... 12

Transactions 2009
Cabinet Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
..... 18

Survol de l'année 2009 chez McCarthy Tétrault
..... 21

Stikeman Elliott - Mandats importants de l'année 2009
..... 24

Ogilvy Renault – Revue de l'année 2009
..... 27

Heenan Blaikie - Dossiers représentatifs 2009
..... 29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

Une équipe bilingue de 17 sténographes...
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique...

vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.

• Sténographes officiels • français,anglais,bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépositions par téléphone
Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
(Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésoles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

assister en cas de litige mais ils connaissent peu ou très mal notre expertise en enquête. Effectivement, dans le cas de dossiers qui comportent des fraudes, malversations et autres pratiques illicites, la corruption et le paiement de commissions secrètes, le vol de propriété intellectuelle ou tout autre dossier nécessitant enquête, nous avons la formation, les compétences, l'expertise et l'expérience pour mener des enquêtes de façon indépendante et professionnelle, en toute confidentialité. Nous recueillons et préservons (chaine de possession) les éléments de preuve, que ce soit la preuve documentaire ou la preuve sur support informatique, de sorte à ce qu'elle soit admissible devant les tribunaux administratifs, civils ou criminels. Lorsqu'il y a lieu, nous rencontrons également les témoins et/ou les suspects et prenons des déclarations extra judiciaires lorsqu'approprié. Nous pouvons mener des enquêtes qui sont destinées à demeurer strictement confidentielles ou qui servent à appuyer et accélérer le traitement de ces dossiers par les autorités publiques. Nous avons également tout ce qu'il faut pour agir rapidement (rapid response team) lorsque des situations de fraude, vol ou autres malversations de cette nature sont mises à jour dans les organisations.

Actions civiles en dommages et intérêts

Notre rôle traditionnel dans le cadre d'actions en dommages et intérêts est celui de fournir une opinion d'expert pour établir le quantum des dommages. Nous pouvons agir autant pour la partie demanderesse que pour la partie défenderesse.

Naturellement, il est toujours utile de nous consulter le plus tôt possible pour vous faire une idée réaliste de l'ampleur globale des dommages impliqués et, le cas échéant, développer votre théorie de cause. Ceci permet ainsi d'éviter d'engager des frais qui peuvent devenir importants dans des dossiers qui ne le justifient pas au niveau du potentiel de recouvrement.

Nous vous invitons fortement à nous consulter dès le départ pour faire du brainstorming. Souvent, nous découvrons des volets de dommages (head of damages) qui ne sont pas apparents sans notre expertise financière ou même des périodes éligibles à dommages plus longues qu'anticipées en raison de l'impact financier du dommage causé. Dans d'autres cas, l'obligation de minimiser les dommages peut réduire à néant le potentiel de recouvrement. Il est toujours préférable de bien connaître ces données le plus tôt possible dans le processus.

Vous auriez définitivement avantage à nous inclure à part

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980

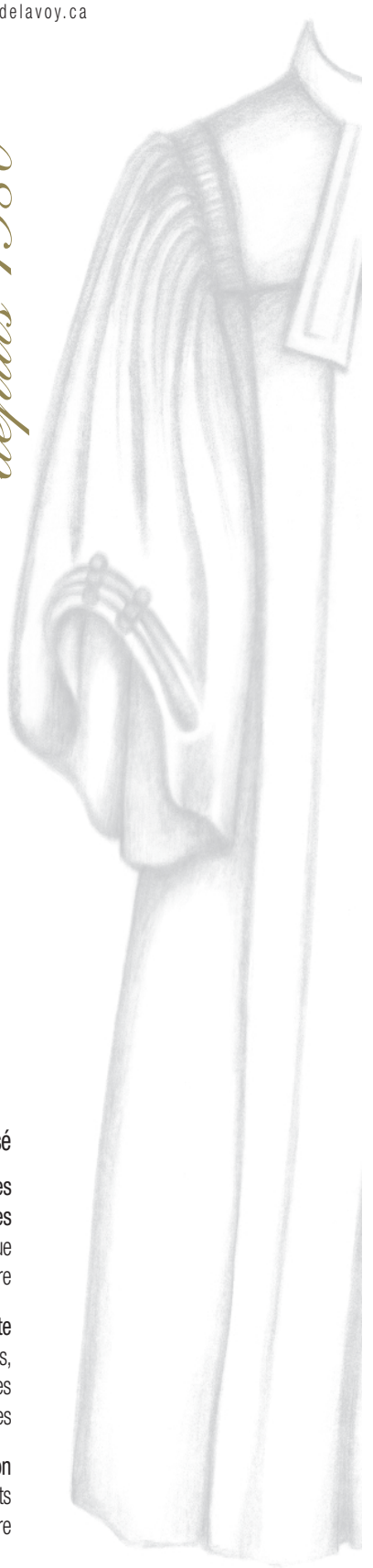

Service personnalisé

Toges et accessoires vestimentaires
pour profession juridique et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires, toges, mortiers et épitoges pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements de tout genre

entière dans votre équipe de travail. Notre expertise en enquête, en quantification de dommages et en évaluation d'entreprises nous permet de vous donner l'heure juste au moment opportun quant à ce qui est réaliste et ce qui ne l'est pas aux fins de chaque dossier.

De plus et ce, malheureusement trop souvent, les avocats ne pensent pas à faire appel à nous pour la préparation des interrogatoires préalables. En demande, nous avons généralement accès à l'information pertinente au dossier ainsi qu'au personnel clé de la demanderesse. Malgré ce fait, il peut y avoir de l'information pertinente à obtenir de la partie défenderesse afin de compléter notre travail. En défense, il arrive souvent que l'information à laquelle vous avez pu obtenir l'accès soit incomplète ou inutile, surtout dans le cas de sociétés fermées. Lorsque vous nous faites intervenir trop tard dans le processus, nous devons souvent composer avec une information incomplète et ceci nous force à réfuter les arguments de la partie adverse et à établir le quantum des dommages sur la base d'hypothèses qui ne sont pas toujours à l'avantage du client. Il est donc primordial de poser les bonnes questions pour identifier l'information pertinente qui est (vraiment) disponible et de la demander au stade des interrogatoires préalables par voie d'engagement de la partie adverse.

Pour des raisons stratégiques, il peut arriver qu'un rapport d'expert ne soit pas nécessaire ou approprié dans le cadre de certains dossiers. Vous pouvez alors faire appel à nous pour agir à titre conseil. Il est important de souligner qu'à titre conseil, nous n'avons pas les mêmes obligations face au tribunal que lors que nous agissons et témoignons à titre d'expert. La totalité de notre travail peut donc faire l'objet du privilège avocat-client. Nous pouvons vous assister dans votre préparation pour vos interrogatoires (préalables ou en chef) et contre-interrogatoires ainsi que dans l'établissement de certains arguments pouvant être utiles pour votre plaidoirie. Nous pouvons également vous être d'une aide très précieuse dans la détermination des paramètres et/ou critères pouvant servir dans la négociation de règlements entre les parties.

Droit matrimonial

Notre rôle traditionnel en droit matrimonial consiste à évaluer les revenus (réels et notionnels), identifier et retracer les actifs et évaluer le patrimoine. Nous pouvons agir à titre conseil ou à titre d'expert. Il est toujours utile de nous faire intervenir le plus tôt possible, préférablement avant tout redéploiement qui aurait pour but de cacher ou d'influencer la valeur des actifs composant le patrimoine familial.

Preuve sur support informatique ou support papier

DDans le cas de dossiers qui nécessitent la préservation des éléments de preuve (congédiements pour cause, fraude, malversations ou autres), il est essentiel de savoir comment manipuler les documents sur support informatique. En règle générale, il ne faut tout simplement pas toucher aux ordinateurs, qu'ils soient en marche ou hors tension. Il est préférable de faire intervenir un spécialiste dès que possible. Celui-ci prendra des images de l'information dans un format admissible en preuve. Jusqu'à ce qu'un spécialiste intervienne, il faut bloquer l'accès physique ou par réseau aux ordinateurs concernés, pour éviter les manipulations malencontreuses. Il faut savoir que le seul fait de mettre un ordinateur hors tension ou sous tension modifie automatiquement plusieurs fichiers, ce qui risque de causer des problèmes pour l'admissibilité de la preuve.

Dans le cas de la preuve sur support papier, il faut également être vigilant afin d'en préserver l'admissibilité en preuve. Il faut surtout en contrôler l'accès et préserver la chaine de possession. Il est toujours préférable dans des situations délicates de procéder avec des professionnels indépendants et expérimentés. Ceci ajoute une crédibilité instantanée au processus et facilite grandement la suite des choses.

Expert unique

Simplement pour souligner l'émergence de l'utilisation d'un expert unique dans le cadre de la résolution de litiges. Cette approche évite les longs débats entre experts et tend à minimiser les frais pour les parties.

Assurance « fidélité » et interruption d'affaires

Je souligne ces types de polices d'assurance simplement pour rappeler à mes confrères avocats qu'elles contiennent souvent des dispositions offrant une couverture d'assurance pour les honoraires professionnels d'experts. De plus, il ne faut pas oublier d'informer l'assureur de tout risque de préjudice et/ou de l'occurrence de sinistres dans les délais prévus aux contrats.

Considérations générales

Dans un environnement où les budgets se sont considérablement resserrés dans toutes les sphères d'activités, il est important de souligner que notre participation à des dossiers de litige se solde généralement en une plus value importante pour les clients, que ce soit par la maximisation des montants réclamés ou par les économies découlant de la réalisation tôt dans le processus du potentiel réel de recouvrement.

Luc Marcil, CA
lucmarcil@mac.com • Tél. : 514-227-6184

Six avocats d'expérience en droit des affaires et litige de Bélanger Sauvé passent chez Miller Thomson Pouliot

Miller Thomson Pouliot a annoncé l'arrivée de Me Yves Robillard à titre d'associé au sein du groupe de litige commercial du bureau de Montréal.

Avec plus de 20 ans d'expérience au service des gens d'affaires, des entreprises et des institutions, Me Robillard agit à titre de partenaire et conseiller juridique auprès de ses clients. Il possède une solide expertise en matière de règlement de litiges commerciaux et corporatifs, faillite et insolvabilité, contrats d'entreprise, propriété intellectuelle, concurrence et valeurs mobilières et droit des actionnaires.

Possédant une expérience de plus de 30 ans au service des entreprises, Me Alain Bergeron détient une expertise en droit des sociétés et des affaires, notamment en fusions, acquisitions et réorganisations d'entreprises. Il agit comme conseiller juridique dans le cadre de transactions de financement. Il est également impliqué au niveau des entreprises familiales et de la mise en place des outils juridiques utiles à leur croissance.

Comptant plus de 15 années d'expérience dans les domaines du financement d'entreprise, du capital de risque et du droit commercial général, Me Bernard Blouin possède une expertise en financement par emprunt du secteur public, financement d'entreprise, valeurs mobilières, capital de risque, fusion et acquisition,

Possédant une expertise en financement par emprunt de la dette du secteur public, fusion, acquisition et vente d'entreprises, capital de risque, financement d'entreprise et valeurs mobilières, Me Alain Laplante agit principalement à titre de conseiller auprès d'émetteurs du secteur public, d'entreprises de capital de risque ainsi que de petites et moyennes entreprises.

Possédant une expertise plus particulièrement dans le secteur du droit transactionnel, elle se spécialise notamment dans les dossiers de fusions et acquisitions, de réorganisation de sociétés, de financement, ainsi que de valeurs mobilières. Me Lucie Kouyoumijian est membre de Avocats sans frontières depuis 2007.

Me Julien Tardif se joint au cabinet à titre de sociétaire au sein du groupe de litige commercial du bureau de Montréal.
Il offre des conseils stratégiques en prévention de litiges et agit comme représentant lors de négociations et règlements hors Cour de litiges imminents. Il possède une expertise en droit disciplinaire, litiges en valeurs mobilières, insolvabilité, réalisation de sûretés, recouvrement de créances et en matière de construction.

Selon Me Pierre Paquet,coassocié –directeur du bureau de Montréal de Miller Thomson Pouliot, la venue de ces six avocats de Bélanger Sauvé , spécialistes en droit des affaires et en litige commercial représente un excellent apport au cabinet Miller Thomson Pouliot car leur pratique respective forme «notre core business» , notre force sur le marché de Montréal.

Pierre Paquet et son coassocié-directeur Louis-Michel Tremblay se réjouissent notamment de la venue de d'un plaideur expérimenté en droit commercial, Me Yves Robillard (89) ainsi que d'autres spécialistes en droit des affaires comme Me Alain Bergeron qui pratique en fiscalité (qui détient une maîtrise en fiscalité) et est fort apprécié de ses clients.

Pour assurer une plus grande protection des investisseurs

L'Autorité des Machés Financiers se donne un cadre plus rigoureux

PROJET DE LOI OMNIBUS SUR L'ENCADREMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET D'AUTRES INTERVENANTS DES MARCHÉS FINANCIERS

Présentation générale du projet de loi

Dans le cadre des travaux sur le Projet de *loi sur les sociétés par actions* (« LSAQ ») visant à réformer la *Loi sur les compagnies du Québec* (« LCQ »), l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a proposé au ministère des Finances (le « ministère ») des modifications à la *Loi sur les assurances* (« LA ») et à la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (« LSFSE ») dans le but de moderniser et d'harmoniser certaines dispositions de ces lois en fonction notamment des changements apportés par la LSAQ.

Des discussions ultérieures avec le ministère ont mené à la décision d'appuyer la création d'un projet de loi distinct dédié à des mesures d'encadrement des institutions financières, notamment en réponse à des problématiques liées à la crise financière. C'est ainsi que les travaux sur le Projet de loi omnibus sur l'encadrement des institutions financières et d'autres intervenants des marchés financiers (le « PL Omnibus ») ont débuté. L'objectif de l'Autorité et du ministère est de déposer ce nouveau projet de loi à l'automne 2009 et d'obtenir sa sanction au cours de la même session.

La présente note vise à énoncer les principaux axes sur lesquels seront orientées les modifications législatives proposées par le PL Omnibus.

1. RÉFORME DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-DÉPÔTS :

Les mesures proposées visent notamment à réformer certaines portions de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (« LAD ») afin d'ajuster les pouvoirs de l'Autorité à ceux de la SADC dans le but de permettre à l'Autorité d'agir dans le contexte d'une crise de solvabilité en bénéficiant d'outils équivalents. Les modifications visent également à harmoniser certaines dispositions de la loi relative à l'encadrement et à la surveillance des institutions de dépôt à celles d'autres lois administrées par l'Autorité. Enfin, ces modifications visent également à permettre le déploiement efficace du plan de prévention et d'intervention développé par l'Autorité dans l'éventualité d'une crise de liquidité ou de solvabilité affectant une institution de dépôt au Québec.

- **Harmonisation :** Harmoniser les pouvoirs prévus par la LAD en fonction des pouvoirs de la SADC (notamment en relation avec le projet de loi C-10), incluant un accroissement des pouvoirs spéciaux d'interventions en cas de crises financières, de risques systémiques ou d'interventions ponctuelles.

- **Modalités financières :** Modifier les modalités financières prévues à la LAD, notamment par un accroissement de la capacité d'emprunt et d'ajustement de la prime en fonction des dépôts garantis et par une augmentation de la caution gouvernementale.

- **Encadrement :** Réviser la notion de dépôts et élargir le cadre de surveillance en matière d'offre de produits de dépôt, accorder une plus grande souplesse réglementaire (notamment incorporer les principes de l'IADI et actualiser les processus d'intervention prévus au règlement d'application de la LAD.

- **Autres :** Ajustements nécessaires découlant du projet de loi 50 - *Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et d'autres dispositions législatives.*

2. RÉFORME DE LA LOI SUR LES ASSURANCES :

Les mesures proposées visent notamment à réformer certaines portions de la LA concernant l'encadrement et la surveillance des assureurs, à réviser la gestion de certains processus décisionnels et à modifier l'exercice des pouvoirs réglementaires.

- **Encadrement des assureurs :** Les modifications proposées résultent notamment de certaines lacunes constatées dans le cadre des opérations lorsqu'une surveillance particulière d'un assujetti peut être nécessaire ainsi que de changements à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (fédérale) qui ont pour effet de réduire l'encadrement effectué par le Bureau du surintendant des institutions financières à l'égard de certains assureurs étrangers.

Les modifications auront pour effet notamment : (i) de s'assurer de la capacité de l'Autorité d'émettre des instructions écrites à l'ensemble des assureurs détenant un permis au Québec et leurs personnes affiliées, (ii) de permettre la souscription d'engagements par les assujettis et leurs personnes affiliées et (iii) d'étendre le cadre de surveillance de la LA à tous les assureurs (non seulement aux assureurs constitués en vertu d'une loi québécoise) n'étant pas par ailleurs assujettis à un cadre jugé équivalent, tout en prévoyant un pouvoir de dispense (par l'effet de la loi ou en fonction de critères établis par règlement) de modalités particulières de la LA. Ces modifications viseraient également à élargir la capacité de l'Autorité de conclure des ententes de reconnaissance et de surveillance avec d'autres régulateurs.

- **Processus décisionnels :** Les modifications proposées visent la révision du processus d'approbation ministériel à l'égard de transactions ou changements corporatifs pour les assureurs et leurs personnes liées.

- **Modifications réglementaires :** Transfert du pouvoir réglementaire de la LA en faveur de l'Autorité et ajustement de l'habilitation réglementaire en fonction des nouvelles mesures d'encadrement; cette mesure permettrait à l'Autorité de prendre les règlements en vertu de la LA, avec approbation ministérielle ou gouvernementale selon le sujet visé. Par ce pouvoir, l'Autorité pourra adapter plus efficacement le *Règlement d'application de la Loi sur les assurances* et baliser l'exercice de certains pouvoirs et obligations législatifs développés dans le cadre du PL Omnibus.

- **Concordance et harmonisation :** Actualisation de la LA et harmonisation de ses dispositions avec la future LSAQ.

- **Continuation :** Le PL Omnibus prévoit un processus de continuation de toutes les compagnies d'assurance créées par loi spéciale ou régies par les parties I ou II de la LCQ. Dans le cadre de ce processus, ces compagnies verraient d'abord leur existence continuée en vertu de la Partie 1A LCQ pour ensuite être automatiquement continuées en société par actions lors de l'entrée en vigueur de la LSAQ. Ce processus de continuation permettra à l'ensemble des compagnies d'assurance québécoise d'être régies par les mêmes dispositions en plus de simplifier leur régime corporatif. Cette procédure allégera également le fardeau administratif lors de changements à l'acte constitutif d'une compagnie d'assurance.

3. RÉVISION DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE

Les mesures proposées visent notamment à réformer cer-

INFORMER
ENCADRER
PROTÉGER

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Nous mettons à votre disposition de l'information objective pour vous aider à faire des choix éclairés. Renseigner-vous. Communiquez avec nous ou visitez notre site Web.

lautorite.qc.ca 1 877 525.0337

taines portions de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (« LSFSE ») afin d'actualiser les dispositions de la loi et les pouvoirs de surveillance en fonction des modifications apportées à d'autres lois (notamment la LA et la LSAQ).

- **Processus décisionnels :** Les modifications proposées visent la révision du processus d'approbation ministériel à l'égard de transactions ou changements corporatifs pour les sociétés de fiducie et leurs personnes liées (modifications corollaires à celles apportées à la LA);

- **Concordance et harmonisation :** Les modifications de concordance et d'harmonisation nécessaires seront effectuées afin d'actualiser la LSFSE et d'harmoniser ses dispositions avec la future LSAQ.

- **Continuation :** Un processus de continuation similaire à celui prévu pour les compagnies d'assurance serait également prévu afin de continuer l'existence des sociétés de fiducie vers le nouveau régime créé par la LSAQ.

4. AUTRES MESURES

Le PL Omnibus comprendra également certaines autres mesures ponctuelles visant à actualiser et harmoniser certaines dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») et de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (« LDPSF ») en relation avec des problématiques ciblées dans le cadre des opérations de surveillance de l'Autorité en vertu de ces lois.

- Agences de notation : Le PL Omnibus prévoira des modifications législatives à la LVM octroyant un pouvoir général d'encadrement des agences de notation.

- **Ajout d'infractions à la LVM :** Le PL Omnibus prévoira également la création de nouvelles infractions (p. ex. : « front running » et « recommen ding ») et d'autres ajustements prévus par les amendements annuels à la LVM.

- **Amendements à la LDPSF :** Le PL Omnibus prévoira notamment des amendements à la LDPSF afin de régler certains problèmes identifiés dans le cadre des opérations de l'Autorité en relation avec l'inscription des représentants et cabinets. Il prévoirait également, le cas échéant, l'actualisation de certains pouvoirs réglementaires, notamment en matière de formation.

- **CCRC :** Le PL Omnibus pourrait prévoirait un pouvoir général d'encadrement du Conseil canadien de reddition de comptes (CCRC) tout en favorisant un encadrement harmonisé avec celui développé par les autres provinces canadiennes.

- **Tribunal administratif pour le secteur financier :** Le PL Omnibus devrait permettre d'élargir la juridiction du Bureau de révision en valeurs mobilières (BDRVM) pour viser, dans une première phase, certaines infractions prévues aux articles 115 et 117 de la LDPSF.

- **Distribution sans représentant :** Le PL Omnibus prévoirait des modifications législatives afin de clarifier certaines dispositions applicables à la distribution sans représentant (p. ex. : garanties de remplacement et processus relatif aux guides de distribution).

- **Harmonisation et actualisation de la LVM, la LDPSF et la LID :** Le PL Omnibus prévoirait également des modifications législatives afin d'harmoniser certaines dispositions de la LDPSF, de la LVM et de la Loi sur les instruments dérivés (dont notamment certaines infractions et obligations en matière de dépôt ou de communication d'information) ainsi que l'actualisation de certains pouvoirs réglementaires prévus à ces lois.

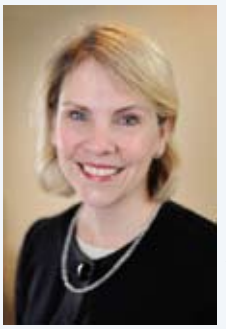

Me Pamela McGovern (1983) a été nommée Avocate en chef d'Hydro-Québec.

À ce titre, elle sera responsable de l'ensemble des activités juridiques de la Société. Avant de se joindre à Hydro-Québec, Me McGovern était avocate associée au cabinet Lavery, de Billy, où elle a servi à titre de chef de groupe, litige commercial, pendant sept ans. Elle a également siégé sur le conseil du cabinet.

Me Pierre Gagnon est à Aéroport de Montréal à titre de Vice-président Affaires juridique et secrétaire général.

PROJET DE LOI OMNIBUS SUR L'ENCADREMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET D'AUTRES INTERVENANTS DES MARCHÉS FINANCIERS

DISTRIBUTION SANS REPRÉSENTANT

La distribution sans représentant permet à un assureur d'offrir certains produits d'assurance sans l'intermédiaire d'un représentant détenteur d'un certificat délivré par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »).

Les produits d'assurance distribués selon ce mode représentent, au Québec, un marché d'environ 1,2 milliard de dollars de prime par année pour les assureurs et sont distribués par plus de 7801 entreprises. Les principaux produits vendus sans représentant sont l'assurance voyage et l'assurance crédit.

Malgré l'apparition de nouveaux produits et l'évolution rapide de l'industrie (plus de 20% en deux ans), les dispositions relatives à la distribution sans représentant n'ont jamais été modifiées depuis l'introduction de ce mode de distribution dans la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (« LDPSF »), le 1er octobre 1999.

GARANTIES DE REMPLACEMENT

Les garanties de remplacement sont distribuées depuis plus de 15 ans par les concessionnaires automobiles. Le produit de la vente de garantie de remplacement représente pour eux une part très importante de revenus (environ 200 millions de primes) et pour certains concessionnaires l'unique source de profits. Environ 400 000 contrats de garantie de remplacement seraient présentement en vigueur.

Compte tenu de l'incertitude face à la qualification du produit (assurance-garantie), le marché des garanties de remplacement s'est développé en marge du cadre réglementaire.

Le 27 mars 2009, l'Autorité publiait dans son Bulletin un avis à l'effet qu'elle considérait la garantie de remplacement automobile comme un produit d'assurance automobile, assujetti à son encadrement.
Cette position fait en sorte que les garanties de remplacement automobiles doivent dorénavant être manufacturées par des assureurs. Elles doivent également être offertes selon un ou plusieurs modes de distribution reconnus par la LDPSF.

La difficulté à cet égard est de concilier les préoccupations des concessionnaires automobiles et des courtiers :

<u>Recommandation sur les garanties de remplacement</u>

- Afin de ne pas mettre en péril le réseau bien établi des concessionnaires automobiles, l'Autorité propose de modifier la LDPSF afin de permettre explicitement la distribution sans représentant des garanties de remplacement (dorénavant « assurance de remplacement »).

- Afin de répondre aux préoccupations du réseau de courtage qui veut éviter que la vente de garanties de remplacement pave la voie à une érosion de leur marché, l'Autorité recommande de modifier la LDPSF afin d'exclure de la distribution sans représentant la vente d'autres produits d'assurance relative aux automobiles et aux immeubles.

L'Autorité a consulté et obtenu le support des principaux intervenants sur cette approche : i.e. la Corporation des concessionnaires automobiles du Québec, l'Association des marchands de véhicules d'occasion du Québec, le Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec, les manufacturiers et administrateurs de garanties de remplacement de même que le Groupement des assureurs automobiles.

UNIVERSITAS

Fondation Universitas offre des plans de bourse d'étude aux parents afin d'épargner en vue des études de leurs enfants.

Afin d'assurer les parents que leurs enfants puissent avoir droit au montant fixé par eux, Universitas leur offre une assurance sur leur vie, leur santé et leur perte d'emploi. Or, la LDPSF ne permet pas actuellement de vendre par le biais de la distribution sans représentant des produits d'assurance sur la santé et la perte d'emploi des épargnants.

Recommandation pour Universitas

Afin de normaliser la situation d'Universitas, il est recommandé de modifier la loi afin de permettre en distribution sans représentant la vente de produits d'assurance associée à la santé et à la perte d'emploi.

ENCADREMENT GÉNÉRAL DE LA DISTRIBUTION SANS REPRÉSENTANT

Tel qu'indiqué précédemment, la distribution sans représentant évolue rapidement. Dans ce contexte, l'Autorité recommande des modifications législatives afin de lui permettre d'améliorer l'encadrement réglementaire. Ces modifications permettront notamment :

- d'obliger le dépôt d'une déclaration de conformité au moment du dépôt du guide de distribution;
- de simplifier l'information contenue dans les guides de distribution et la rendre plus utile pour les consommateurs;
- d'imposer des pénalités en cas de manquements aux obligations relatives à la distribution sans représentants.

L'Autorité a obtenu le support de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes et de Desjardins pour ce dossier.

PROJET DE LOI OMNIBUS SUR L'ENCADREMENT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET D'AUTRES INTERVENANTS DES MARCHÉS FINANCIERS

CONSÉCUTIVITÉ DES PEINES

Le 21 août dernier, dans l'affaire Lacroix, la Cour d'appel du Québec est venue affirmer l'impossibilité d'infliger des peines d'emprisonnement consécutives pour des infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières* (LVM). Suivant ce jugement, à titre d'exemple, une personne qui serait condamnée à deux (2) ans d'emprisonnement pour chacune des deux (2) catégories d'infractions pour lesquelles elle a été déclarée coupable, n'aurait au total que deux (2) années puisque les peines ne sont pas consécutives.

La peine maximale prévue pour une infraction à la *Loi sur les valeurs mobilières* (et la Loi sur les instruments dérivés) est de cinq (5) ans moins (1) un jour. Ainsi, suivant l'affaire Lacroix, un individu trouvé coupable de plusieurs infractions à la LVM ne pourrait être condamné pour l'ensemble de ces infractions à plus de cinq (5) ans moins un (1) jour d'emprisonnement. Ce constat amène une anomalie juridique; les conséquences potentielles pour un fraudeur d'avoir commis une ou cinquante infractions à la LVM peuvent être les mêmes.

À la suite de ce jugement, l'Autorité a présenté un pourvoi visant à obtenir la permission d'en appeler à la Cour suprême du Canada. De l'avis de l'Autorité, c'est à tort que la Cour d'appel du Québec n'a pas considéré la *common law* comme étant supplétive aux principes codifiés en matière de consécutivité des peines. Or, en *common law*, le principe de la consécutivité des peines est largement reconnu par la jurisprudence (même lorsque les lois pénales ne le prévoient pas). Dans ce contexte, il paraît essentiel que le Québec ne fasse pas cavalier seul en ayant un régime moins contraignant que celui qui prévaut dans les autres provinces et territoires canadiens.

Dans le même ordre d'idée, l'Autorité propose également une modification au Code de procédure pénale afin de clarifier l'état du droit. Il est en effet impératif de permettre à l'Autorité de réclamer des condamnations proportionnelles à la gravité des infractions pénales commises et qui rencontrent les expectatives de la population relativement à la répression des crimes financiers.

PROBLÉMATIQUE

L'Autorité s'est réjouie que le gouvernement du Québec ait, au cours des dernières années, fait suite aux recommandations de la Commission des finances publiques visant à renforcer les pouvoirs de l'Autorité, notamment en portant à cinq (5) ans moins un (1) jour la peine d'emprisonnement possible et en rehaussant les peines minimales pour certaines infractions à la LVM.

Il est important de souligner par ailleurs que le Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières

demande aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), dont l'Autorité, de proposer des moyens d'améliorer l'application de la réglementation en valeurs mobilières et de veiller à l'adoption de mesures législatives hautement harmonisées avec celles des autres provinces et territoires, notamment sur le plan de l'encadrement et de la surveillance de ces intervenants.

Dans ce contexte, l'Autorité est d'avis que l'imposition de sentences proportionnelles à la gravité des infractions commises contribue à donner un sentiment de confiance aux épargnants et, en retour, favorise le maintien d'une saine économie.

De façon tout aussi directe, la faiblesse des peines imposées tend à discréditer les actions de l'Autorité en matière de répression des crimes financiers. Peu importe les fraudes commises et le travail réalisé par l'Autorité, le résultat pour la population est que les fraudeurs sont remis en liberté après avoir purgé le sixième d'une peine d'au plus cinq ans moins un jour.

Il est vrai que les crimes financiers sont aussi passibles de poursuites criminelles, lesquelles peuvent mener à des condamnations plus importantes en vertu du Code criminel. Cependant, ceci n'empêche en rien l'imposition de peines proportionnelles aux contrevenants en matière pénales. D'ailleurs, il est bon se souligner qu'on estime à l'heure actuelle que pour cent (100) enquêtes menées par l'Autorité en matière de fraude financière, les corps policiers ayant juridiction au Québec en mènent cinq (5) de même nature. Les affaires Mount Real et Gestion Norshield, dans lesquelles aucune accusation criminelle n'a été déposée, illustrent bien l'importance que prend la LVM et les recours pris par l'Autorité dans la lutte que le Québec mène contre les crimes financiers.

On ne peut amoindrir ou rendre inefficace le régime pénal du fait qu'il est possible d'intenter des poursuites criminelles. Ces deux (2) régimes n'ont pas les mêmes objectifs, ni les mêmes règles de fonctionnement. De plus, tel qu'exposé précédemment, seulement un nombre restreint des malfaiteurs (moins de 5 %) fait face à des accusations criminelles. Plusieurs raisons expliquent cet état de fait : manque de ressources policières et juridiques spécialisées, difficulté à établir l'intention, la crainte des enquêtes complexes et volumineuses en termes de preuve écrite, etc.

Dans le contexte, ne laisser la lutte aux crimes financiers qu'aux corps policiers et ne donner à l'Autorité que l'« enforcement » des infractions techniques réglementaires, c'est de créer un vacuum.

Le Québec, qui a compétence pour réglementer le secteur des valeurs mobilières, doit pouvoir avoir compétence sur le choix de ses moyens et mesures pour réglementer ce secteur. Et ce système réglementaire doit pouvoir s'appliquer pour l'intérêt public ainsi que pour maintenir la confiance des investisseurs dans les marchés, indépendamment des acteurs du système de droit.

Finalement, il convient de rappeler que le 12 avril 2007, le juge Leblond de la Cour supérieure a rejeté la requête en appel de Vincent Lacroix basée sur l'article 11 f) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, relatif au droit d'un inculpé de bénéficier d'un procès avec jury, en déterminant que cet article s'appliquait à chaque infraction individuellement. La Charte n'empêcherait donc pas l'imposition des peines d'emprisonnement consécutives pour des infractions à la LVM. Par ailleurs, soulignons à titre d'exemple, que certaines infractions du Code criminel dont la peine est de moins de 5 ans (vol de moins de 5 000 $) entraînent souvent des peines consécutives supérieures à 5 ans sans pour autant qu'il y ait possibilité d'un procès devant jury.

RECOMMANDATION

Pour plus de clarté et malgré la tenue d'un débat éventuel en Cour suprême dans l'affaire Lacroix, l'Autorité croit opportun de suggérer dès maintenant certaines modifications législatives afin de codifier le principe à l'effet que les juges peuvent imposer des peines consécutives pour des infractions pénales.

La solution retenue pourrait être de modifier le Code de procédure pénale de manière à codifier spécifiquement le principe à l'effet que les juges peuvent imposer des peines consécutives, et ainsi éviter toutes ambiguïtés quant aux pouvoirs des tribunaux d'imposer des peines d'emprisonnement consécutives relativement à des infractions pénales prévues aux lois québécoises.

MANDATS MARQUANTS - 2009
Cabinet Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Me Abitan

Me Auger

Me Benoit

Me Bindman

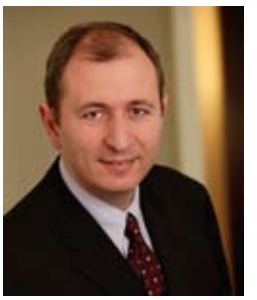
Me Troulis

DROIT DES AFFAIRES

Le cabinet a agi à titre de conseiller juridique canadien des acquéreurs initiaux, notamment des co-chefs de file Goldman, Sachs & Co., Morgan Stanley, BofA Merrill Lynch et RBC Capital Markets, dans le cadre d'un placement de billets de rang supérieur d'un capital de 5 milliards de dollars américains de CDP Financière inc., l'entité responsable des financements de la Caisse de dépôt et placement du Québec. La clôture de ce placement de billets, qui sont garantis par la Caisse de dépôt, a eu lieu le 25 novembre 2009. Il s'agirait, selon certains, du plus important placement de titres non garantis par un gouvernement libellés en dollars américains effectué par un émetteur canadien.
Avocats: Vitale Santoro, Mark Brender, Chris Main, Francois Paradis, Eric Blondeau, Bastien Gauthier

Le cabinet a agi pour Aéroports de Montréal (« ADM »), autorité chargée de l'administration de l'Aéroport de Montréal, dans le cadre de l'appel d'offres visant la sélection de l'exploitant du système de manutention de bagages dans le nouveau secteur des départs vers les États-Unis, à l'Aéroport Montréal-Trudeau. L'exploitant choisi, Alstef YUL s.e.c. (« Alstef »), a versé environ 44 millions de dollars pour acquérir une licence d'une durée de 20 ans lui permettant d'exploiter le système de manutention de bagages et de facturer ce service aux transporteurs aériens qui desservent l'aéroport. Alstef était autorisée aux termes de la licence à émettre des obligations à fonds d'amortissement à 6,65 % d'une durée de 20 ans d'un capital de 46 millions de dollars que RBC Marchés des Capitaux a prises ferme.
Avocats : Vitale Santoro, Chris Main, Eric Blondeau

(La formation de Teralys Capital Fonds de Fonds, S.E.C., ici nommée le « Fonds »). Le cabinet a représenté le Fonds, le promoteur du Fonds et le gestionnaire du Fonds dans le cadre de la formation d'un fonds de fonds de 825 millions de dollars. Le Fonds est le premier fonds de fonds formé au Québec et le plus important au Canada. Il investira dans du capital de risque et des fonds privés qui investiront à leur tour dans des entités dont les activités principales sont exercées dans les secteurs technologiques. Les investisseurs initiaux dans le Fonds sont la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec et Investissement Québec.
Avocats : Shahir Guindi, François Auger, William Corcoran, Aidan McNeil, Chima Ubani et Ryan Rabinovitch.

Le cabinet a agi pour Victhom Bionique humaine Inc., une compagnie bien connue au Québec, experte en développement de dispositifs bioniques destinés à l'humain, dans le cadre de l'établissement de sa co-entreprise Neurobionix avec une compagnie allemande, Otto Bock HealthCare GmbH.
Avocats : Shahir Guindi, Mark Brender et Francois Auger, Christopher Main, Eva Gazurek, Alain Fournier.

Le cabinet a agi pour Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BPR »), dans le cadre d'un financement où les actionnaires majoritaires de sa société mère ont recueilli 130 millions de dollars pour consolider davantage sa situation financière. Le financement comprenait un prêt de 30 millions de dollars d'Investissement Québec (« IQ ») visant à soutenir les activités de recherche et de développement de l'entreprise

Me Brender

Me Desrosiers

Me Guindi

Me Hendy

Me Katz

et une somme de 100 millions de dollars obtenue par les actionnaires majoritaires et les membres du groupe de BPR, notamment au moyen d'un prêt de 50 millions de dollars accordé par la Société générale de financement du Québec (« SGF »).
Avocats : Warren Katz, Étienne Massicotte, Constantine Troulis, Laurie McQueen et Catherine De Laboursodière

Le cabinet a agi pour Optimal Payments Corp., filiale d'Optimal Group Inc. (Nasdaq : OPMR), dans le cadre d'une entente visant la vente d'un portefeuille de services de traitement de paiements à United Bank Card Inc.
Avocats : Warren Katz et Thierry Olivier-Keable

Le cabinet a agi pour BCE Inc., dans le cadre de son investissement dans le Club de hockey Canadiens de Montréal.
Avocats : Warren Katz et Christopher Main

INSOLVABILITÉ

Le cabinet a agi pour Geosam Investments Limited, en sa qualité de créancier garanti du groupe de sociétés Shermag, fabricant de meubles, dans le cadre d'une procédure intentée en vertu de la Loi sur les Arrangements avec les Créanciers des Compagnies (LACC).
Avocats : Martin Desrosiers, Sandra Abitan et Etienne Massicotte

Le cabinet a agi pour World Color Press Inc. (auparavant Quebecor World Inc.) , dans le cadre du nouveau conseil d'administration à l'égard de son affranchissement du régime de protection contre les créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (Canada) et du chapitre 11 du Bankruptcy Code des États-Unis.
Avocats : Brian Levitt, Ward Sellers, Rupert Chartrand, Marc Wasserman, Max Rogan, Laurie McQueen

Le cabinet a agi pour Ontario Teachers' Pension Plan Board, en sa qualité de créancier garanti de Railpower Technologies Corp., fabricant de locomotives « vertes», dans le cadre d'une procédure intentée en vertu de la LACC.
Avocat : Martin Desrosiers et Sandra Abitan

Le cabinet a agi pour Banque Royale du Canada, en sa qualité d'agent d'un syndicat bancaire et créancier garanti de Mecachrome International Inc. dans le cadre d'une procédure intentée en vertu de la LACC.
Avocats : Martin Desrosiers et Etienne Massicotte

FUSIONS ET ACQUISITIONS

Osler représente le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans une opération avec la province de Québec aux termes de laquelle la quasi-totalité de l'actif d'Énergie Nouveau-Brunswick sera cédée par la province du Nouveau-Brunswick. Cette opération, qui devrait être conclue en deux étapes (le 31 mars 2010 et le 1er janvier 2011), aura une valeur pour le Nouveau-Brunswick d' environ 9,75 milliards de dollars (un paiement comptant de 4,75 milliards de dollars et un contrat d'approvisionnement en électricité de longue durée par Hydro-Québec). La vente doit englober l'actif de distribution et de transport et certains actifs de production ainsi que la centrale nucléaire de Point Lepreau. Certains actifs de production que conservera Énergie Nouveau-Brunswick seront exploités au bénéfice d'Hydro-Québec par le truchement d'une série d'ententes d'achat ferme.
Avocats : Brian Levitt, Terry Burgoyne, d'autres sociétaires des bureaux de Montréal et de Toronto.

Le cabinet a agi pour Pennant Foods Company LLC, filiale de Fresh Start Bakeries, Inc., société de portefeuille d'une société d'investissement privé de New York, Lindsay Goldberg LLC, dans le cadre de l'achat d'une partie de l'entreprise de pâte à pain congelée de General Mills Bakeries and Food Service. La vente portait notamment sur quatre usines de production situées à Bakersfield, en Californie, à Hazleton, en Pennsylvanie, à Vinita, à Oklahoma et à Longueuil, au Québec.
Avocats : Vitale Santoro, Mark Brender, Neil Bindman, Rhada Curpen, Antoine Stébenne, Alain Fournier, Bastien Gauthier, Thierry-Olivier Keable, François Parent, Julien Ranger-Musiol et Myriam Sarrazin.

Me Levitt

Me Lussier

Me Massicotte

Me Santoro

Me Sellers

Le cabinet a agi pour Chantiers Davie Inc., dans le cadre sa restructuration financière. Nous avons conseillé Davie relativement à l'établissement de prêts à la construction totalisant 300 millions de dollars américains consentis par Exportation et développement Canada à deux clients de Davie les prêts comprennent deux facilités de préfinancement d'un montant total de 60 millions de dollars américains en faveur de Davie. Par ailleurs, Investissement Quebec a fourni un prêt à terme de 21 millions de dollars canadiens et des prêts totalisant 45 millions de dollars canadiens en vue de financer des crédits d'impôt remboursables. Nous avons également conseillé Davie dans le cadre d'un placement privé et d'une conversion de dette au montant total de 20 millions de dollars américains.
Avocats : Vitale Santoro, Etienne Massicotte, Sandra Abitan, Natalie Gosselin, Daniel Yelin, Bastien Gauthier, Geneviève Fillion.

LITIGE

Le cabinet a agi pour Ralph S. Janvey, dans le cadre du différend multiterritorial qui l'oppose aux liquidateurs antiguais quant au contrôle des actifs internationaux de Stanford International Bank Limited, qui a été mise sous séquestre à la demande de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur le fondement de l'allégation selon laquelle Allen Stanford s'est servi de la Banque pour monter un système de type Ponzi de l'ordre de 7,2 milliards de dollars américains.
Avocats : George R. Hendy, Martin Desrosiers, Aya Khalaf, Alexandre Fallon et Nicolas Nadeau-Ouellet.

Le cabinet a agi pour Les Opérations pétrolières Irving, dans le cadre d'une requête en autorisation d'exercer un recours collectif contre un grand nombre de compagnies pétrolières dont certaines ont plaidé coupable à des accusations de cartel dans la région de Victoriaville, Thetford Mines et Sherbrooke. La requête a été plaidée à Québec pendant sept jours et nous attendons le jugement.
Avocats : Sylvain Lussier et Karine Chênevert

PENSIONS & AVANTAGES SOCIAUX

Le cabinet a agi pour Hydro-Québec dans le cadre d'une requête pour jugement déclaratoire qui l'oppose à certains retraités qui contestent le mode de calcul de la rente de retraite de plusieurs milliers de retraités.
Avocats : Michel Benoit, George Hendy et Anne-Marie Lizotte

Le cabinet a agi pour Vivendi Canada Inc. dans le cadre d'un recours collectif contestant les modifications effectuées au programme de soins de santé post-retraite. Le groupe visé par le recours comprend tous les retraités qui étaient des employés salariés de Joseph E. Seagram Limitée au Canada.
Avocats : Michel Benoit, Sylvain Lussier et Julien Ranger-Musiol

Le cabinet a agi pour IBM Canada Limited dans le cadre d'un recours collectif contestant les modifications effectuées au régime de retraite et au programme d'avantages sociaux. Le groupe visé comprend environ 400 employés de l'usine IBM de Bromont.
Avocats : Michel Benoit, Sylvain Lussier et Julien Ranger-Musiol

LBC International Inc. *Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance*

Juricomptabilité

Spécialistes dans l'établissement de quantums

Montréal	Emile Bassila, C.A. • EJC	Eleni Chilakos, C.A.
	Alain David, C.A., CFE	Claude Gélinas, C.A., PAA
	Arthur Lavigne, C.A. • EJC	Alain Viger, C.A. • EJC
Bureaux Canadiens	**Téléphone**	**Télécopieur**
Montréal	(514) 866-5431	(514) 866-8800
Toronto	(416) 596-1000	(416) 596-0469
Calgary	(403) 299-0560	(403) 299-0566
Vancouver	(604) 683-5877	(604) 683-6701

Courriel : aviger@lbcintl.com
1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8

Survol de l'année 2009 chez McCarthy Tétrault

Me William Atkinson

Me Daniel Bénay

Me Donald Bisson

Me Patrick Boucher

Me Frédéric Cotnoir

Fusions et acquisitions

McCarthy Tétrault a agi dans plusieurs grands dossiers de fusions et acquisitions en 2009, notamment pour le compte de ViroChem Pharma lors de son acquisition par Vertex Pharmaceuticals moyennant une somme de 400 millions de dollars US. Cette transaction a été nommée Transaction de l'année 2009 par l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement.

Parmi les autres dossiers de fusions et acquisitions dans lesquels le cabinet a été impliqué, mentionnons les suivants :
Conseillers juridiques pour le compte de Bell Mobilité Inc. dans le cadre de l'acquisition des actions de Bluebottle Mobile Canada Inc. qu'elle ne détenait pas encore auprès de Bluebottle UK Ltd. moyennant un prix d'achat d'environ 142 millions de dollars CA. Bell Mobilité Inc. devient ainsi l'unique actionnaire de la société de portefeuille contrôlant 50 % de Virgin Mobile Canada.

Conseillers juridiques auprès de Molson Coors dans le cadre de la récente acquisition du club de hockey Canadiens de Montréal par le groupe d'investisseurs mené par les frères Molson.

Conseillers juridiques auprès de Cosmos Capital inc. dans le cadre de sa tentative de privatisation de Cossette inc.

Conseillers juridiques auprès de GFI Solutions Group Inc., société de premier plan dans le secteur de la consultation en TI au Canada, dans le cadre de son acquisition de Fortsum Business Solutions Inc., société située au Québec qui est solidement implantée dans le marché des solutions commerciales, comptables et bancaires pour une valeur totale de 42,2 millions de dollars CA.

Financement

McCarthy Tétrault s'est vu remettre, en décembre 2009, le prix du « Meilleur cabinet d'avocats en droit bancaire et financier du Canada » du magazine Corporate INTL. Ce prix a été décerné au cabinet dans le cadre de la toute première édition des International Legal Awards for Practice Excellence 2009 créés par cette publication.

Au cours de l'année, les avocats de McCarthy Tétrault au Québec ont été impliqués dans bon nombre de placements privés, notamment dans une opération de financement pour le compte de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec dans le cadre de laquelle la Caisse et le Fonds ont acquis des reçus de souscription de GVL Inc., un chef de file mondial des solutions technologiques, pour un montant total de 53,3 millions de dollars CA.

Au chapitre de l'immobilier, ils ont participé entre autres à la conclusion de deux prêts hypothécaires consentis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers totalisant 155 millions de dollars. Le cabinet agissait pour le compte de Édifice 500 René-Lévesque Ouest Inc./500 René-Lévesque West Building Inc. et Édifice 500 Grande-Allée Est Inc./500 Grande-Allée East Building Inc.

Le cabinet a également été impliqué dans plusieurs appels publics à l'épargne pour le compte de ses clients, notam-

Me Mireille Fontaine

Me Philippe Fortier

Me Michel Gagné

Me Éric Gosselin

Me Pierre-Denis Leroux

ment pour la Banque Nationale du Canada alors qu'elle a conclu deux placements publics au Canada d'actions privilégiées de premier rang, le premier d'une valeur de 145 millions de dollars, le second, d'une valeur de 170 millions de dollars.

Impartition

McCarthy Tétrault détient une expertise et une expérience inégalées en matière d'impartition. En 2009, le cabinet a agi, entre autres, à titre de conseiller juridique auprès de la Banque Nationale du Canada dans le cadre de la négociation d'un contrat d'impartition entre la Banque et IBM Canada Limitée relativement à la gestion d'infrastructure des technologies de l'information.

Litige

Faillite et restructuration

L'année 2009 a été marquée par un nombre retentissant de faillites et de restructurations. McCarthy Tétrault a agi dans plusieurs des grands dossiers au pays, dont ceux d'AbitibiBowater, Chrysler LLC, General Motors, Mecachrome International Inc. et Quebecor World (World Color Press).

Conseillers juridiques pour le compte d'AbitibiBowater Inc. dans le cadre d'une série d'opérations qui ont mené à la vente de sa participation indirecte de 60 % dans la centrale

Me Michel Deschamps

Me Marc Dorion

hydroélectrique de 335 MW que possédait et exploitait La Compagnie Hydroélectrique Manicouagan à Hydro-Québec pour un produit brut de 615 millions de dollars CA. Cette transaction assure le maintien des activités courantes d'AbitibiBowater alors que la société continue de mettre en œuvre son programme de restructuration.

McCarthy Tétrault a représenté au Canada le consortium Mecadev, constitué d'ACE Management, gérant des fonds Aérofund I, Aérofund II, le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec et le Fonds Stratégique d'Investissement, dans le contexte de la procédure relative à la Loi sur les Arrangements avec les Créanciers des Compagnies (Canada) (« LACC ») relativement à Mecachrome International Inc. Ainsi, le consortium Mecadev, injectera à la clôture environ 62 millions d'euros dans Mecachrome en contrepartie d'une

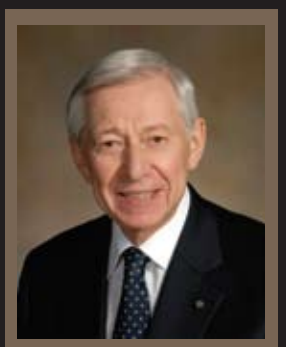
L'honorable Joseph R. Nuss, c.r.

Woods

Woods s.e.n.c.r.l. est heureux d'annoncer que
L'honorable Joseph R. Nuss, c.r. se joint au cabinet.

Me Nuss a siégé comme juge à la Cour d'appel du Québec durant plus de 14 ans avant sa récente retraite. Avant sa nomination à la Cour, il était un avocat renommé qui a plaidé devant la Cour suprême du Canada, la Cour fédérale, tous les tribunaux judiciaires du Québec, et plusieurs tribunaux administratifs dans divers domaines de droit : droit constitutionnel, droit commercial, droit civil, droit du travail, droit administratif et droit criminel.
Il a également participé à plusieurs commissions d'enquête fédérales.
Au sein de notre cabinet, Me Nuss pratiquera surtout dans le domaine de l'arbitrage international et domestique et de la médiation. Il agira aussi comme avocat-conseil auprès des membres de notre équipe, faisant ainsi bénéficier nos clients de ses connaissances approfondies, de sa vaste expérience et son jugement respecté.
Woods s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats oeuvrant dans le domaine du litige commercial et civil. Ses membres agissent devant toutes les instances québécoises, ontariennes et fédérales, y compris la Cour suprême du Canada, ainsi qu'en matière d'arbitrage, tant sur la scène nationale qu'internationale.
www.boutiquelitige.com

Me Jean Lortie

Me Clemens Mayr

Me Charles Morgan

Me André Payeur

Me Alain Scott

participation de 100 % dans les actions de Mecachrome à son émergence des procédures aux termes de la LACC.

Recours collectifs

En 2009, McCarthy Tétrault a agi dans de multiples arbitrages de nature confidentielle, de même que dans plusieurs grands dossiers de recours collectifs au Québec, notamment pour le compte d'AstraZeneca Canada Inc., des grandes banques canadiennes, de Bell Canada, d'Hydro-Québec, de Kimberly-Clark Inc., de Loto-Québec et de Merck Frosst Canada Ltée.

Fiscalité

McCarthy Tétrault a été nommé, en octobre 2009, « Cabinet d'avocats de l'année à la Cour canadienne de l'impôt » lors de la quatrième remise annuelle des Americas Tax Awards de la revue International Tax Review. Ce prix est décerné au cabinet d'avocats qui a obtenu des résultats marquants pour ses clients à la Cour canadienne de l'impôt, tant pendant la période visée par l'évaluation qu'au cours des dernières années.

Transactions de monétisation de perte fiscale

Au cours des deux dernières années, les avocats de McCarthy Tétrault ont mené à terme les plus importantes transactions de monétisation de perte fiscale au pays, agissant tant pour l'entreprise ciblée que pour l'acquéreur, dont les suivantes :

Conseillers juridiques auprès de Thallion Pharmaceutiques Inc. dans le cadre d'un plan d'arrangement apportant un produit brut d'environ 8,85 millions de dollars de capitaux neufs non dilutifs à Thallion, en même temps que la conversion de Premium Brands Income Fund en une société.

Conseillers juridiques auprès de Biotechnologies ConjuChem Inc. et Groupe Colabor Inc. dans le cadre d'un plan d'arrangement apportant un produit brut d'environ 5 millions de dollars de capitaux neufs non dilutifs à ConjuChem, en même temps que la conversion de Fonds de revenu Colabor en une société.

Deux femmes de Davies Ward Phillips & Vineberg honorées par 100 femmes

Rita Lc de Santis et Patricia Olasker, respectivement des bureaux de Montréal et Toronto de Davies Ward Phillips & Vineberg recevront le prix des "100 femmes les plus influentes du Canada" lors d'un gala qui aura lieu ce soir à Toronto. Rita (dans la catégorie des Pionnières et Créatrices de tendances) et Patricia (dans la catégorie Professionnelles) seront reconnues pour leur carrière exemplaire, leur contribution au succès de notre cabinet ainsi que pour leur implication communautaire.

Une initiative du Réseau des femmes exécutives MC, ce prix annuel est décerné à des femmes dont les nombreuses réalisations sont reconnues dans les secteurs privé, publique et/ou communautaire. Chaque année un jury indépendant sélectionne cent femmes dans les huit catégories suivantes: dirigeantes d'entreprise, entrepreneures, leaders du secteur publique, pionnières et créatrices de tendances, professionnelles, championnes, arts et communications et futures leaders.

Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l., s.r.l. est un cabinet intégré comptant plus de 240 avocats, qui a des bureaux à Montréal, à Toronto et à New York. Le cabinet, dont la pratique s'étend au-delà des frontières, est spécialisé en droit des affaires et se retrouve systématiquement au cœur des opérations commerciales et financières les plus importantes et les plus complexes pour le compte de ses clients.

Stikeman Elliott - Mandats importants de l'année 2009

Me Rosenberg

Me Zikovsky

Me Turcotte

Me Roy

Stikeman Elliott a travaillé dans le cadre d'opérations et de litiges d'importance et a notamment représenté :

Cogeco Cable Inc. dans le cadre d'un placement de débentures garanties de premier rang au taux de 5,95 pour cent arrivant à échéance en 2014. La valeur du placement s'élevait à 300 millions de dollars. André Roy, Jean Lamothe, Maxime Turcotte, Sylvia Avedis, Vanessa Coiteux et Marie-Ève Ferland (droit des affaires); Michel Bolduc, Gianni Chiazzese, Tricia Lees (parajuristes).

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

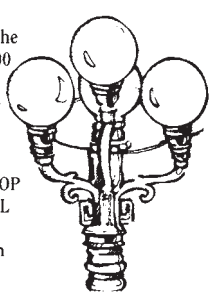

1216 BISHOP
MONTRÉAL

Réservation
861-6733

Dollarama dans le cadre de son premier appel public à l'épargne au moyen d'une émission d'actions ordinaires. John Leopold, Peter Castiel, Sophie Lamonde, Vanessa Coiteux, Dana Borshy, Philippe Tommei, Kim Le, Vanessa Udy (droit des sociétés et valeurs mobilières); Marie-Aude Gagnon-Rousseau (financement); Marie-Andrée Beaudry, Frank Mathieu (droit fiscal); Patrick Essiminy, Diana Theophilopoulos (emploi); Benoît Huard (propriété intellectuelle); Aniko Pelland, Christine Bergeron et Alison Bier (stagiaires); Dominic Bédard-Lapointe (étudiant); Michel Bolduc, Gianni Chiazzese, Natasha Gangai, Julie Helms, Tommy Ponte (parajuristes).

Fonds de Résidences Maestro V, S.E.C. dans le cadre de sa constitution. Le Fonds a obtenu l'engagement de dix investisseurs institutionnels pour un montant total d'environ 234 millions de dollars. William Rosenberg, Maxime Turcotte, Andrée-Anne Arbour-Boucher (droit des sociétés); Luc Bernier (droit fiscal).

Fonds de revenu GENIVAR dans le cadre de leurs récentes acquisitions, notamment Jagger Hims Limited, Wiebe Environmental Services Inc. et toutes les actions émises et en circulation de la société Design Collaborative Associates Limited, une entreprise de Trinité-et-Tobago. Steeve Robitaille, Maxime Turcotte, Vanessa Coiteux, Marie-Michèle Normandeau (fusions et acquisitions);

Me Robitaille

Me Lamonde

Me Kyte

Me Castiel

Me Bélanger

Olivier Boulva, Nicolas Désy (stagiaires), Gianni Chiazzese (parajuriste).

Formula One Administration Ltd. relativement à sa proposition du retour du Grand Prix de Formule 1, à Montréal. Kevin Kyte (droit des sociétés); Pierre Setlakwe, Sébastien Thomas (immobilier); Pierre Martel (droit fiscal).

Fremantlemedia Group Ltd. et Fremantle Operations B.V. dans le cadre de l'acquisition d'une participation minoritaire dans Ludia Inc. (American Idol®, The Price is Right™ et Hell's Kitchen™). John Leopold, Warren Silversmith, Kim Le, Maria Reda (droit des sociétés).

George N. Gillet dans le cadre de la vente du Club de hockey Canadien et du Centre Bell à la famille Molson et ses associés. Pierre A. Raymond, France Margaret Bélanger, Maxime Turcotte, Resham Ramchandani, David Massé, Kevin Kyte, Marc Miller, Marie-Ève Ferland, Maria Reda (droit des sociétés); Pierre Setlakwe (immobilier); Michèle Baillargeon (notaire); Marie-Andrée Beaudry, Franco Gadoury, Jean-Guillaume Shooner (droit fiscal); Melissa Di Zazzo, Natasha Gangai, Lisa Maria Pannunzio (parajuristes).

Groupe AbitibiBowater à titre de conseillers juridiques canadiens dans le cadre de sa restructuration globale en vertu de la LACC et des lois des États-Unis. Marc Barbeau (droit des affaires) et Sean Dunphy (restructuration); avec Claire Zikovsky, Sophie Lamonde, Steeve Robitaille, Luc Boucher, Jean-Francois Laroche, Hadrien Montagne, Christine Legé (droit des affaires); Guy Martel, Stephen Hamilton, Mélanie Béland, Joseph Reynaud (restructuration); Sterling Dietze, Howard Rosenoff, Sylvia Avedis (financement); Marie-Andrée Beaudry, Frank Mathieu (droit fiscal); France Comeau, Joan Durand, Emmanuelle Naufal, Martine Touré et Johanne Tanguay (traduction); Michel Bolduc, Maria Chantzis, Gianni Chiazzese, Julie Di Paolo, Natasha Gangai, Julie Helms, Chantale Leclerc, Tricia Lees, Alexandra Lyon, Tommy Ponte, Antoine Stundner (parajuristes).

Groupe financier banque TD et la **Banque HSBC Canada** dans le cadre de la mise en place d'un financement d'équipement en faveur de Vidéotron Ltée. Jean Lamothe, Sylvia Avedis (droit bancaire).

Groupe Pages Jaunes dans le cadre d'un appel public à l'épargne d'un total de 300 millions de dollars. André Roy, Jean Marc Huot, Robert Carelli, Christine Legé, Zev Zelman (droit des sociétés et valeurs mobilières); Luc Bernier, Christian Meighen (droit fiscal).

La Cour suprême du Canada a accepté d'entendre l'appel de notre client **Kuwait Airways Corporation.** Laurent Fortier, Patrick Girard, Éric Azran, Yves Martineau, Joseph Reynaud (litige).

Me Luc Carbonneau

AVOCAT

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

Me Lamothe

Me Barbeau

Me Bélanger

Me Raymond

Me Leduc

La justice, le parent pauvre du système
selon le Bâtonnier Pierre Chagnon

Rapport du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques - Le Barreau du Québec déplore l'état de sous-financement de la justice au Québec

À la lecture du rapport du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, le Barreau du Québec déplore l'état de sous-financement de l'administration et des services de la justice et réclame des autorités qu'elles prennent en compte le déséquilibre du financement de ce secteur en regard des autres services publics lors de l'adoption de mesures pour améliorer les finances publiques.

Le bâtonnier du Québec, Me Pierre Chagnon, s'est dit déçu de constater le sous-financement de la justice. "Il est temps, déclare Me Chagnon, de cesser de traiter la justice comme un service public de moindre importance". Le bâtonnier demande par ailleurs que "si des efforts de réduction des dépenses doivent être consentis, ces derniers doivent s'appliquer à d'autres services publics que la justice, qui est actuellement en situation financière inquiétante." De plus, à la lumière des dernières conclusions du vérificateur général concernant le soutien aux activités judiciaires dans les palais de justice, il appert qu'une analyse de l'allocation des ressources s'impose afin que celles-ci soient utilisées avec la plus grande efficience.

Le Barreau est d'avis que le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, dont le mandat, sous la présidence du ministre des Finances Raymond Bachand, est de définir les grandes orientations économiques à privilégier et les moyens à mettre en oeuvre pour sortir le Québec de la récession, a le devoir et la responsabilité d'allouer les ressources nécessaires au maintien d'une bonne administration de la justice.

ProSep Inc., dans le cadre de l'émission de droits de souscription visant ses actions ordinaires pour un produit brut de 5 millions de dollars et d'une entente avec les détenteurs de débentures existantes pour la conversion de 7,8 millions de dollars de dette en actions ordinaires. Pierre-Yves Leduc, Lydia Pham, Olivier Proulx, Andrée-Anne Arbour-Boucher (valeurs mobilières); Christian Meighen (droit fiscal); Gianni Chiazzese, Alexandra Lyon, Liliana Raffo (parajuristes).

Technomedia Formation Inc. et son actionnaire contrôlant, Alain Latry, dans le cadre de l'acquisition de 80 % des actions de Technomedia Formation Inc. par la société de capital d'investissement québécoise Novacap. Technomedia Training Inc. est un fournisseur de solutions Web pour la gestion et le développement des ressources humaines. Jean Farley, Jean-François Laroche (fusions et acquisitions); Eveline Poirier (emploi et travail); Christian Meighen, Jean-Guillaume Shooner, Nadia Rusak (droit fiscal); Maxime Charbonneau, Bo Yang (stagiaires); et Geneviève Forget (parajuriste).

Ultramar dans le cadre de l'enquête du Bureau de la concurrence sur la fixation du prix de l'essence. Louis P. Bélanger, Julie Girard (litige).

Vincor dans le cadre de son différend avec la Maison des Futailles. Nous avons obtenu une injonction en faveur de notre client concernant l'utilisation du ruban rose de la Fondation du cancer du sein sur des bouteilles de vin. Bruno Barrette, Benoît Huart, Caroline Plante (propriété intellectuelle); Suzanne Côté, Louis P. Bélanger, Mortimer Freiheit (litige).

Note : Les équipes de conseillers juridiques mentionnées incluent seulement les avocats qui étaient membres du cabinet au moment de l'impression de celle-ci.

Ogilvy Renault – Revue de l'année 2009

Taille du cabinet (en date du 16 septembre 2009)

	Avocats	Agents	Total
Montréal	168	18	186
Québec (ville)	46	5	51
Total (province)	214	23	237

Nominations importantes :

- Ogilvy Renault nomme Norman Steinberg président du cabinet
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9409.htm
- Ogilvy Renault nomme 13 nouveaux associés
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_2358.htm?searchResult=true
- John A. Coleman est nommé associé-chef de la direction d'Ogilvy Renault
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9384.htm

Embauches importantes :

- Ogilvy Renault annonce le retour de l'honorable Michael M. Fortier, C.P.
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_2363.htm
- François Duchesneau se joint au groupe Droit des affaires d'Ogilvy Renault
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9864.htm

Dossiers chauds :

- Négociations menant au retour de la Formule Un à Montréal
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/mandats_9885.htm?searchResult=true
  Avocats responsables : Nicolas Labrecque, Marie-Claude Mailloux, Jules Charette, Dominic Castonguay
- Négociations menant au retour de la Formule Un à Montréal
  Avocats responsables : Nicolas Labrecque, Marie-Claude Mailloux, Jules Charette, Dominic Castonguay
- FSTQ, SGF et CAE créent une entité à vocation spéciale de financement de 300 M$ US
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/mandats_9846.htm?searchResult=true
  Avocats responsables : Robert Borduas, Serge Levy, Pascal Rodier
- Dollarama Inc. mène à bien un premier appel public à l'épargne de 300 M$
  Avocats responsables : Andrew Bleau, Stephen Kelly, Derek Chiasson, Paul Raymond, Karine Fadous, Mathieu Deschamps
- AbitibiBowater mène à bien la vente de 121 000 hectares de terrains forestiers au Québec
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/mandats_9774.htm
  Avocats responsables : Francis Legault, Louis Roy, Nicolas Labrecque, Marie-Claude Mailloux, Carole Gélinas, Pierre-Christian Labeau
- Ogilvy Renault a gain de cause encore une fois pour Servier
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9464.htm
  Avocats responsables : Judith Robinson, Daniel Artola
- Première victoire de l'industrie pharmaceutique en matière de recours collectif au Québec
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/centreDeResources_9575.htm
  Avocats responsables : Anne-Louise Lamarre, Marianne Ignacz
- Quebecor World se libère du régime de protection du chapitre 11 et de la LACC
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/mandats_9513.htm
  Avocats responsables : Louis Gouin, Sylvain Rigaud
- Restructuration transfrontalière en cours de Nortel
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/mandats_9099.htm
  Avocats responsables : Michael Lang, Derrick Tay
- Aeroplan participe à une facilité de crédit d'Air Canada de 600 M$
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/mandats_9532.htm
  Avocats responsables : Norman Steinberg, Patrick Shea
- Ogilvy Renault a agit comme conseiller de Groupe Ovation, une filiale du Groupe SNC-Lavalin, pour la salle de concert acoustique de Montréal dans le cadre du projet de partenariat public-privé de Montréal.
  Avocat responsable : Robert Borduas
- Ogilvy Renault agit actuellement pour le compte de BCE relativement à sa poursuite visant à recouvrer l'indemnité de rupture de 1,2 milliard de dollars contre les parties procédant à l'acquisition dans le cadre de l'opération de privatisation.
  Avocats responsables : William Hesler, Pierre Bienvenu, Sophie Perreault

Prix et distinctions :

- Dominic Belley nommé Avocat de l'année - Litige civil et commercial par l'Association du Jeune Barreau de Montréal
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9883.htm
- Ogilvy Renault fait un don à Avocats pour le développement international et se voit accorder le statut de Partenaire juridique
  http://www.a4id.org/

- Anna Wilkinson d'Ogilvy Renault remporte le Concours de rédaction sur la PI au Canada
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9853.htm
- Thierry Dorval et Walied Soliman nommés meilleurs avocats de moins de 40 ans
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9840.htm
- Ogilvy Renault est nommé « Meilleur cabinet d'avocats au Canada en résolution des différends pour l'année 2009 »
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9836.htm
- L. Yves Fortier remporte la médaille Paul-André Crépeau
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9813.htm
- Ogilvy Renault reçoit le President's Award de l'Association of Corporate Counsel pour une troisième année de suite
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9803.htm
- Ogilvy Renault remporte le titre de meilleur cabinet d'avocats canadien pour une deuxième année de suite et brille à l'occasion de l'ILA Awards
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9405.htm?searchResult=true
- Sylvie Rodrigue reçoit le titre de Fellow du Litigation Counsel of America
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9727.htm
- Christine Carron est reconnue comme avocate de premier plan au Canada et reçoit un prix Zenith
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9714.htm
- Bernard Quinn accède au Collège canadien des avocats en droit de la construction
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9345.htm
- Jean G. Bertrand reçoit le titre d'Avocat émérite
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9268.htm
- Champions nationaux de 2009 : l'équipe Sciences de la vie d'Ogilvy Renault remporte la plus haute distinction
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9207.htm

Faits d'actualité :

- Ogilvy Renault recueille plus de 200 000$ dans le cadre de la campagne Centraide du Grand Montréal
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_communiquesDePresse.htm
- Ogilvy Renault soutient les avocats formés à l'étranger
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9877.htm
- Foncer pour gagner : les possibilités sur le marché du stockage de l'énergie
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_communiquesDePresse.htm
- Ogilvy Renault partenaire principal du Congrès annuel 2009 de l'Ordre des CRHA
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9703.htm
- Ogilvy Renault appuie les Global Counsel Awards
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9477.htm
- Don substantiel de la part d'Ogilvy Renault à la Faculté de droit de l'Université McGill
  http://www.ogilvyrenault.com/fr/salleDePresse_9341.htm

CRAC est en plein changement !

Le Centre de Recherches et d'Analyses sur les Corporations mieux connu sous son acronyme : CRAC amorce l'année 2010 avec des nouvelles percutantes. Oui cette entreprise qui a été fondée dans les années 80 et dirigée par Me Thérèse Fredette entreprend un nouveau virage. Tout d'abord il est important de mentionner que l'entreprise toute entière connue sous différentes ramifications : CSRS, CRAC et Corporation Resolve est maintenant détenue par une nouvelle entreprise publique soit Davis + Henderson. Ce changement effectué en juillet 2009 prendra une plus grande ampleur en 2010 de manière à unifier la marque et à mieux identifier les différentes divisions.

Et le deuxième grand changement qui se produit au sein de la division de Montréal a trait au départ de Maître Thérèse Fredette. Eh oui cette « grande » dame (de 5 pieds 3 pouces) laisse sa place à une relève très bien préparée. Félicitations à Maître Annie Fredette qui prendra la direction de l'entreprise de Montréal.

Thérèse a annoncé cette nouvelle lors du cocktail de Noël qui se tenait au restaurant le Muscadin le 26 novembre dernier. Inutile de vous dire que tout ceux qui étaient présents en ont été surpris par une telle annonce. Thérèse nous dit toujours qu'elle a commencé CRAC à trois ans alors elle est bien trop jeune pour prendre sa retraite. Pendant son discours Thérèse était resplendissante car elle a pris cette décision après avoir bien réfléchie. Elle a dit de plus qu'elle était très heureuse car toutes ses recommandations concernant la continuité de l'entreprise ont été approuvées, ses directeurs ont été confirmés dans leur poste et leurs responsabilités et en plus elle transfère le flambeau à une relève qui lui est précieuse sa nièce et avocate Annie Fredette.

En terminant, elle a donné la parole à Annie en nous disant que l'on ne sera pas dépaysé car il y aura toujours une « Fredette » dans l'environnement de CRAC. Annie qui est diplômée en droit de l'université de Montréal, qui a fait son barreau en 2003 et qui étudie présentement en management aux HEC ressemble à sa tante, elle est pleine d'énergie, elle a un sourire à faire craquer et elle s'est adressée à nous avec assurance et détermination. Elle a conclu en mentionnant qu'elle est prête à relever le défi et qu'avec l'aide des directeurs, employés et clients, elle sera bien entourée pour diriger l'entreprise et assurer sa continuité.

Félicitations à ces dames Fredette et la meilleure des chances dans tous leurs projets!

Heenan Blaikie - Dossiers représentatifs 2009

Droit des affaires

Représentation de 5N Plus dans l'établissement d'un partenariat avec Amerigon. Le 25 août 2009, notre cliente 5N Plus inc. et Amerigon Incorporated ont annoncé la conclusion d'un partenariat sous le nom de ZT Plus. 5N Plus se spécialise dans le développement et la production de métaux et de composés de haute pureté pour des applications électroniques. Amerigon est un leader dans le développement et la mise en marché de dispositifs basés sur des technologies thermoélectriques avancées. On lui doit le développement et la commercialisation de dispositifs de chauffage et de climatisation de sièges automobiles. La mission de ZT Plus consistera à développer, fabriquer et commercialiser des matériaux thermoélectriques avancés plus efficients permettant l'avènement des TE dans une large gamme d'applications pour le refroidissement, le chauffage et la génération d'électricité visant les marchés industriels, médicaux, de l'automobile et des produits de consommation courante. Neil Wiener, Auguste Masson, Monica Montanaro

Offre non sollicitée visant Ressources Freewest. Le 14 décembre 2009, notre cliente Ressources Freewest Canada Inc. annonçait que, suite à l'offre non sollicitée présentée par Noront Resources Ltd. lancée le 13 octobre 2009 et visant la totalité des actions de Freewest, seulement 4,5 % des actions de Freewest avaient été déposées. L'offre de Noront étant venue à échéance, Freewest donnera suite à son plan d'arrangement annoncé antérieurement et intervenu avec Cliffs Natural Resources Inc. Freewest est une société d'exploration minière dont les activités consistent en l'exploration active à la recherche d'or, de métaux communs et de chromite dans l'est du Canada. Neil Wiener, Kosta Kostic, Sébastien Bellefleur, Claudette Bellemare, Bernard Amyot, Sébastien C. Caron, Nicolas Plourde, Gary Rivard

Achat de Kangourou Media. Le 6 novembre 2009, notre cliente Kangourou Media inc. ainsi que Game Day Entertainment, LLC annonçaient l'intention de Game Day de faire l'achat de Kangourou. La transaction est structurée comme un arrangement en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est sujette aux conditions habituelles telles que l'approbation des deux tiers des actionnaires de Kangourou ainsi que l'approbation requise des tribunaux au Québec, et au Canada et des approbations réglementaires. La transaction doit être conclue le 23 décembre 2009. Kangourou Media inc. est un leader dans l'amélioration de l'expérience spectateur à des événements sportifs. La société conçoit et commercialise des systèmes de divertissement audiovisuels portables multifonctionnels et sans fil permettant aux utilisateurs d'améliorer leur expérience de spectateur lors d'événements sportifs. Game Day Entertainment LLC, de New York, est une nouvelle entreprise qui combine l'expertise de chefs de file de l'industrie en production d'événements et d'émissions de télévision et qui offre une expérience unique et exclusive aux amateurs présents sur place lors de grands événements. Bruno Caron, Jason Caron, Suzanne Owen, Gary Rivard

Conversion du Fonds de revenu Hartco en Hartco inc. Le 15 avril 2009, notre client Fonds de revenu Hartco a réalisé sa transformation en Hartco inc. Cette transformation d'un fonds de revenu en société par actions constituait alors la deuxième opération du genre menée à bien par notre bureau de Montréal. Nous avons dû notamment obtenir l'approbation par la Cour supérieure du Québec du plan d'arrangement prévoyant les détails de la transformation. Hartco inc. est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (HCI.TO) et est un chef de file dans le domaine des technologies de l'information au Canada depuis plus de 30 ans. Par l'entremise de ses unités d'exploitation, Hartco fournit des solutions en matière de technologies de l'information à des organisations de toutes tailles autant du secteur privé que public. Gary Rivard, Neil Wiener

Achat de DAQTron par Averna. Le 16 avril 2009, notre cliente Averna procédait à l'achat de DAQTron, établie au Maryland et en Georgie. Toutes deux sont des sociétés d'ingénierie de test qui mettent leurs procédés et leurs connaissances au service des fabricants soucieux d'accélérer la mise sur le marché de leur produit de haute technologie et d'en améliorer la qualité. Averna utilisera les bureaux de DAQTron à Atlanta comme établissement principal aux États-Unis. L'acquisition a été rendue possible grâce à deux financements concomitants fournis par la Caisse de dépôt et placement et par Fondaction. Véronique Bastien, Carl Bélanger, Stavroula Makris, Suzanne Owen, Alan Sarhan, Laura Wyse

Financement de Holcim. Le 24 août 2009, notre cliente Holcim (Canada) inc., autrefois connue sous le nom de Ciment St-Laurent inc., a conclu une entente de titrisation comportant la vente de ses comptes à recevoir au Canada à un syndicat bancaire dirigé par Société générale. Holcim (Canada) inc est la filiale canadienne du groupe Holcim, conglomérat mondial du béton, du ciment et des matériaux de construction présent dans plus de 70 pays et comptant quelque 85 000 employés. Joel Cabelli, Joel Goldberg

Mines d'or d'OKIMO. Le 31 octobre 2009, Randgold Resources Limited et AngloGold Ashanti Limited ont conclu un engagement définitif avec l'Office des Mines d'Or de Kilo-Moto (« OKIMO »), une entité publique du gouvernement de la République dé-

mocratique du Congo, portant sur l'acquisition d'une participation de 20 % dans Kibali Goldmines SPRL, société qui exploite le projet aurifère de Moto. Le montant de l'acquisition s'élève à 113,6 millions USD. Cette transaction est survenue suite à la surenchère boursière menée par le groupe Randgold/Anglogold pour l'acquisition des actions de Moto Goldmines Limited. Le projet Moto est considéré comme l'un des plus importants gisements d'or inexploités d'Afrique. Heenan Blaikie a représenté l'OKIMO. Jacques Bouchard Jr., Poupak Bahamin, Karine Fleury, Roger Stuart, Kadiatou Sow

Ivanhoé Cambridge. Le 14 mai 2009, Ivanhoé Cambridge a complété un financement de 250 M$ avec la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada et un groupe d'autres prêteurs à l'égard du centre commercial Vaughan Mills situé à Vaughan, en Ontario. Ivanhoé Cambridge était représentée par Heenan Blaikie. Joel Goldberg, Joel Cabelli, Marie-Josée Couture

Droit du travail et de l'emploi

Wal-Mart de Jonquière. Le 27 novembre 2009, la Cour suprême rendait deux jugements très attendus dans les dossiers Plourde c. Compagnie Wal-Mart du Canada et Desbiens c. Compagnie Wal-Mart du Canada. On se souviendra que le 29 avril 2005, Wal-Mart avait procédé à la fermeture finale et définitive du magasin qu'elle exploitait depuis quelques années à Jonquière. Cette fermeture avait entraîné le licenciement de l'ensemble des salariés qui travaillaient dans l'établissement, lesquels étaient pour la plupart représentés depuis quelques mois par les TUAC. Par la suite, certains salariés avaient déposé des plaintes pour pratiques interdites fondées sur l'article 15 du Code du travail. Ils y alléguaient essentiellement avoir été congédiés en raison de leur démarche syndicale. Notre cliente, Wal-Mart, soutenait que les plaignants avaient été licenciés en raison de la fermeture du magasin, qui avait entraîné la disparition de leurs emplois. La Cour a décidé que, compte tenu de sa nature et de son historique, un recours fondé sur les articles 15, 16 et 17 du Code du travail ne permet pas à un salarié de contester la fermeture de l'établissement où il travaillait. Roy L. Heenan, Corrado De Stefano, Frédéric Massé, Danny J. Kaufer, Louis Leclerc, Thomas E.F. Brady, Richard Gaudreault

Garde en milieu familial. Heenan Blaikie représente une quarantaine de CPE et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial sur tout le territoire du Québec. Suite à un jugement de la Cour supérieure rendu le 31 octobre 2008, lequel invalidait certaines dispositions législatives, les bureaux coordonnateurs ont fait l'objet de requêtes en accréditation syndicale, d'une quantité impressionnante de plaintes à la CNT et de nombreuses réclamations à la CSST. En conséquences, nous représentons et conseillons les entreprises concernées pour tous les aspects y étant liés. Sont impliqués dans ce dossier la CSN, la CSQ, la FTQ, plusieurs ministères, environ 15 000 responsables de service de garde en milieu familial, plus de 150 CPE – bureaux coordonnateurs, deux associations provinciales, et autres. Une nouvelle loi est entrée en vigueur dans ce dossier à la fin du printemps dernier. Actuellement, des réclamations salariales d'environ 50 M$ sont en cours. Myriam Lavallée, Marie-Josée Hétu

Paies de vacances. Le cabinet a représenté les employeurs dans une cause qui soulève des questions d'application courante relatives aux paies de vacances déterminées en vertu de la Loi sur les norme du travail [la Loi]. Dans l'affaire Stadacona, le salarié avait reçu, lorsque son lien d'emploi avait pris fin, une indemnité tenant lieu de préavis de cessation d'emploi, conformément à la Loi. La Commission des normes du travail intenta cependant une réclamation au nom du salarié, alléguant que celui-ci avait droit, à titre d'indemnité afférente au congé annuel, à un montant supplémentaire équivalant à 6 % de l'indemnité compensatrice. L'employeur contesta avec succès cette réclamation au motif qu'il n'était pas tenu de calculer les vacances sur l'indemnité tenant lieu de préavis de cessation d'emploi, puisque le salarié n'avait pas fourni un prestation de travail. Rhéaume Perreault

Litige

Loto-Québec. Un recours collectif a été intenté contre notre cliente Loto-Québec. Un groupe de joueurs compulsifs allègue que les appareils de loterie vidéo de Loto-Québec seraient la cause de leur état ; on réclame des indemnités de 700 M$. L'audition de la preuve s'est poursuivie en 2009. Le 4 décembre 2009, la Cour supérieure autorisait une demande d'amendement aux questions soulevées, ce qui pourrait avoir pour effet de relancer le débat. Cette cause, déjà marquante, sera à surveiller au cours des prochains mois. Yvan Bolduc, Mario Welsh, Marie-Josée Hogue, Patrick Ferland, Anik Bernatchez, Véronique Iezzoni,

Représentation de la République d'Irak face à Kuweit Airway Corporation. Le 15 avril 2009, la Cour d'appel rendait un jugement dans une affaire mettant en question l'immunité des états. Lors de l'invasion du Koweït par l'Irak au début des années 90, l'Irak s'était emparé d'avions appartenant à Kuwait Airways. Une fois la guerre du Golfe terminée, Kuwait Airways s'est adressée aux tribunaux anglais pour obtenir une indemnité. Bien que mis hors de cause, le gouvernement irakien a cependant participé à la défense de son transporteur aérien. Les tribunaux anglais ont fait droit à la réclamation, condamnant par ailleurs le gouvernement irakien à payer une somme de 83 M$ à titre de dépens. Kuwait Airways a intenté des procédures visant à faire reconnaître le jugement par les tribunaux québécois et a saisi à Montréal des avions destinés au gouvernement irakien pour garantir le paiement de cette somme. Les avocats de Heenan Blaikie, qui représentaient le gouvernement irakien, ont convaincu la Cour supérieure, puis la Cour d'appel, que les tribunaux québécois n'avaient pas compétence pour entendre ce litige, en raison de l'immunité reconnue à l'État irakien. En effet, la participation d'un État à la défense de son transporteur aérien ne constitue pas une activité commerciale au sens de la loi canadienne, laquelle lui eût fait perdre son immunité. Cette affaire est maintenant devant la Cour suprême du Canada. Marie-Josée Hogue, Serge Gaudet

le Parchemin

DEPUIS 1966

Solde saisonnier

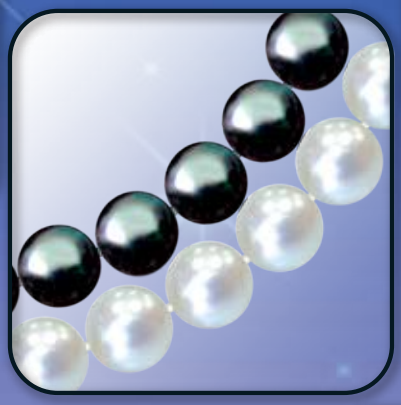

Le choix des consommateurs
2009
au
Service de l'excellence

Sondage Léger Marketing
Meilleure bijouterie
13 années consécutives

Métro Berri-UQÀM, (514) 845-5243
505, rue Sainte-Catherine Est

Place des Arts, (514) 849-8333
175, rue Sainte-Catherine Ouest

www.parchemin.ca

Ayant adopté une philosophie d'absorber ses coûts, l'AABC est là pour vous offrir des produits d'assurance à des coûts des plus modiques; de surcroît, vous avez la possibilité de profiter des occasions où nos résultats financiers surpassent nos exigences à long terme.

Cette occasion se présente cette année : deux de nos régimes les plus populaires et les moins coûteux ont produit un rendement financier qui surpasse nos exigences à long terme. La majorité des clients d'assurance vie temporaire recevront donc un remboursement de **15%** sur leurs primes réglées de 2008, et la plupart de nos clients d'assurance de frais généraux en cas d'invalidité recevront un remboursement de **45%** de leurs primes réglées de 2008.

Durant la dernière décennie, nous avons remboursé près de 30 millions de dollars à nos clients par le biais de réductions de taux, de hausses des garanties et de remboursements grâce aux rendements qui ont dépassé nos attentes. Votre assureur, lui, partage-t-il ses succès financiers avec vous?

Pourquoi ne pas joindre les quelque 30 000 membres du Barreau qui choisissent l'AABC pour leur protection d'assurance! Contactez votre représentant autorisé de l'AABC en composant le 1 888 873 2896 ou en passant au www.barinsurance.com.

AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

Pour les avocats, par les avocats

Les régimes d'assurance vie temporaire et de frais généraux en cas d'invalidité de l'AABC sont pris en charge par la compagnie d'assurance Manufacturers (Financière Manuvie). Comme le rendement du régime peut varier, le remboursement futur des primes n'est pas garanti. Pour plus de détails, passez au www.barinsurance.com.